



Gilles BON-MAURY
Président d'HES
gilles.bon-maury@hes-france.org
Tél. 06 61 53 19 39

Paris, le 22 août 2011.

Note à l'attention des candidats aux primaires citoyennes

Objet : Initiatives d'HES dans le cadre de la campagne des primaires citoyennes.

Mesdames et Messieurs les candidats,

L'objectif d'HES (Homosexualités et Socialisme), pendant la campagne des primaires citoyennes, est de faire connaître au plus grand nombre les engagements des six candidats sur les questions LGBT.

A cette fin, HES mène trois actions :

- un questionnaire (ci-joint) est adressé aux six candidats ;
- un clip vidéo d'un maximum de 5 minutes est demandé aux six candidats ;
- les réponses au questionnaire et les clips vidéos seront rendus publics à l'occasion d'un débat public organisé à Paris, le 28 ou le 29 septembre à 19h à Sciences-Po (cette date sera prochainement précisée). Les candidats seront invités à y participer ou à s'y faire représenter.

Dans le cadre de l'élaboration du projet des socialistes pour 2012, HES avait formulé vingt propositions. C'est à partir de ces propositions que nous avons rédigé le questionnaire aux candidats que vous trouverez ci-joint. **Pour permettre la diffusion des documents dans de bonnes conditions, nous demandons aux candidats de bien vouloir nous adresser leurs réponses à ce questionnaire au plus tard le 26 septembre.** Les réponses reçues par HES ne seront pas dévoilées avant leur restitution pendant le débat.

Nous demandons également aux candidats de présenter leurs engagements dans un court clip vidéo (5 minutes maximum) en abordant chacune des cinq thématiques du questionnaire (lutte contre les discriminations ; conjugalité ; parentalités ; questions trans ; questions de santé). De la même façon, **nous demandons aux candidats de nous livrer cette vidéo au plus tard le 26 septembre**, pour en préparer la projection dans les meilleures conditions. Cette vidéo sera naturellement un outil de campagne indispensable après les primaires, pour la campagne présidentielle.

Le bureau national, les responsables des groupes locaux et plus généralement tous les adhérents d'HES sont mobilisés pour que cette campagne inédite soit utile aux droits des personnes LGBT et à la victoire de notre famille politique en 2012. Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toutes les réponses utiles.

Amitiés,

Gilles BON-MAURY

QUESTIONS POSÉES PAR HES (HOMOSEXUALITÉS ET SOCIALISME)
AUX CANDIDATS AUX PRIMAIRES CITOYENNES DES 9 ET 16 OCTOBRE 2011

*

A. LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS

- **Question n°1** : Comment agirez-vous contre les violences et les discriminations qui visent les personnes LGBT chez elles, à l'école, dans les lieux publics, dans l'entreprise, dans les administrations publiques, dans les établissements pour personnes âgées dépendantes ?
- **Question n°2** : Quelles actions pédagogiques engagerez-vous pour lutter contre les préjugés à l'école ? À partir de quelle classe proposerez-vous que la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre soit abordée dans les programmes scolaires ? Quelle place donnerez-vous à la déportation des homosexuels pendant la seconde guerre mondiale dans les cours d'histoire et dans les commémorations publiques ?
- **Question n°3** : Rétablirez-vous une autorité administrative indépendante sur le modèle de la Halde, dotée des moyens d'agir efficacement contre les discriminations ? Si oui, quand ?
- **Question n°4** : Mettrez-vous fin à l'exclusion des gays du don de sang ? Si oui, quand ?

B. DROITS DES COUPLES DE MÊME SEXE

- **Questions n°5** : Améliorerez-vous le pacs, en ouvrant aux partenaires pacsés le bénéfice de la pension de réversion et de l'allocation veuvage ? Délivrerez-vous un titre de séjour à tout étranger lié par un pacs à un-e Français-e ? Changerez-vous la loi pour que les pacs s'enregistrent en mairie et non plus au tribunal ? Si oui, quand ?
- **Questions n°6** : Ouvrirez-vous le mariage civil à tous les couples ? Si oui, quand ?

C. DROITS DES FAMILLES HOMOPARENTALES

- **Question n°7** : Comment protégerez-vous les liens qui se tissent entre un enfant et l'homme qui l'élève aux côtés de son père ou la femme qui l'élève aux côtés de sa mère ?
- **Question n°8** : Ouvrirez-vous l'adoption conjointe aux couples de même sexe ? Permettez-vous l'adoption d'un enfant par le compagnon de son père ou par la compagne de sa mère ? Si oui, quand ?
- **Question n°9** : Ouvrirez-vous la procréation assistée à toutes les femmes – par donneur anonyme ou par donneur connu – sans discrimination ? Si oui, quand ?

- **Question n°10 :** Comment répondrez-vous aux difficultés rencontrées aujourd'hui par les enfants nés d'une GPA ? Mettrez-vous fin à l'interdiction de la gestation pour autrui (GPA) en France ? Si oui, quand ?

D. DROITS DES PERSONNES TRANS

- **Question n°11 :** Procéderez-vous à l'alignement des textes législatifs et réglementaires pour qu'y figure « l'identité de genre », au même titre que « l'orientation sexuelle », parmi les motifs de discrimination ou de violence condamnés ? Si oui, quand ?
- **Question n°12 :** Suivrez-vous la recommandation n°1728 (2010) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, au titre de laquelle les États-membres sont invités à permettre la rectification de l'état civil d'une personne trans sans poser de condition médicale ? Si oui, quand ?
- **Question n°13 :** Permettez-vous aux personnes trans qui souhaitent s'engager dans un parcours médical de transition de bénéficier de soins de qualité remboursés et de choisir librement leurs médecins ? Permettez-vous aux personnes qui s'engagent dans un parcours de transition conduisant à l'infertilité de conserver leurs gamètes dans la perspective d'une future procréation assistée ?

E. SANTÉ DES PERSONNES LGBT

- **Question n°14 :** Remettez-vous en cause les franchises médicales ? Comment défendez-vous le dispositif des « affections de longue durée » dont les soins sont remboursés à 100% par l'assurance maladie ?
- **Question n°15 :** Quels moyens donnerez-vous à la lutte contre le VIH/sida en France ? Quels moyens supplémentaires déploierez-vous en faveur de la prévention pour les homosexuels masculins et les trans ? Comment comptez-vous rendre effective la généralisation du dépistage du VIH ? Quelle est votre position sur la pénalisation de la transmission sexuelle du VIH ?
- **Question n°16 :** Comment agirez-vous contre les discriminations qui visent les personnes souffrant de pathologie chronique, comme le VIH/sida, en particulier dans l'emploi, dans l'accès au logement et dans l'accès au crédit, compte tenu des insuffisances de la convention AERAS ?
- **Question n°17 :** Quelle sera la contribution de la France au fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dans les cinq années de votre mandat ? Que proposez-vous pour permettre au pays du Sud de produire des antirétroviraux de qualité malgré les accords de libre échange qui placent la défense des brevets devant les enjeux de santé publique ? Reviendrez-vous sur l'amendement Mariani qui a restreint le droit au séjour des étrangers pour raison de santé ? Si oui, quand ?

*

François Hollande répond aux questions d'HES

29 septembre 2011

Monsieur le Président,
Cher Gilles,

Je souhaite, avant tout, t'exprimer ainsi qu'aux adhérents et adhérentes d'HES le profond respect que j'ai pour votre action. Dès 1983, alors que la gauche au pouvoir venait à peine de dépénaliser totalement l'homosexualité et que Gaston Deferre faisait enfin détruire définitivement les fichiers de police recensant les homosexuels, quelques militants socialistes se réunissaient et créaient Homosexualités et Socialisme (HES). C'est avec courage et ténacité que, depuis cette époque, plusieurs générations de militant-e-s ont ainsi participé à tous les combats contre les discriminations et pour l'égalité.

Y compris au sein du Parti socialiste, votre rôle d'aiguillon fut - et reste - essentiel pour que les conservatismes reculent et que les préjugés soient vigoureusement combattus. Aux avant-postes du combat pour la création de ce qui deviendra le PaCS, vous êtes, encore aujourd'hui, celles et ceux qui, au quotidien, aidez le Parti socialiste à avancer vers l'égalité pour tous.

Vous me demandez de préciser ma position sur l'ensemble de vos propositions et c'est bien volontiers que je vais répondre à cette demande. Les questions dites « de société » sont pour moi tout aussi importantes que les questions économiques ou sociales. Elles mettent en lumière les valeurs que nous portons (la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, etc.) et les réponses que nous y apportons doivent donner du sens au « vivre ensemble » apaisé et optimiste que nous appelons de nos vœux. Le thème principal de ma campagne est clair : donner une priorité à la jeunesse. Or, cette jeunesse pour laquelle je souhaite mobiliser l'action publique est aussi celle qui aborde le plus simplement et avec la plus grande ouverture les questions de genre parmi lesquelles se trouvent les questions LGBT.

Pour en venir au fond de votre demande et avant d'entrer dans le détail des propositions qui sont déjà très largement intégrées au projet du Parti socialiste (notamment grâce aux amendements portés par votre association), je vais m'attacher à vous indiquer la méthode de travail qui sera la mienne et le planning de mise en œuvre de ces propositions.

En préambule, je ne cacherai pas que j'ai un réel désaccord avec l'une d'elles : l'autorisation encadrée de la gestation pour autrui (GPA). De nombreuses associations féministes s'opposent à cette légalisation de la GPA et leurs arguments portant sur la marchandisation et l'instrumentalisation du corps humain m'ont convaincu.

S'agissant de vos autres propositions, celles-ci se décomposent, me semble-t-il, en deux groupes : celles qui relèvent d'une évolution législative et celles qui nécessitent de simples changements réglementaires ou la mise en œuvre de politiques publiques.

Pour ce qui des évolutions législatives, sur le fondement des propositions de loi déposées par le groupe socialiste dès 2006 (et dont j'étais le premier signataire au nom de tous les socialistes), plusieurs textes seront proposés au vote du Parlement dans le courant de l'année 2012. Ces textes permettront, notamment, l'ouverture du mariage aux couples de même sexe et la possibilité d'adopter pour tous. Ils seront complétés par l'ouverture de l'assistance médicale à la procréation (AMP) à toutes les femmes. Un dernier ensemble de

dispositions viendront traduire notre vision moderne et ouverte de la famille en reconnaissant le statut des beaux-parents. Quant au PaCS, il sera amélioré.

Un autre texte sera présenté dans le courant de l'année 2013 pour faciliter le parcours de vie des personnes trans. Enfin, après avoir évalué l'efficacité et la pertinence du dispositif actuel de « Défenseur des droits », nous mettrons en place une Autorité indépendante chargée de lutter contre les discriminations et de promouvoir l'égalité.

En dehors de ces quelques textes législatifs, la très grande majorité de vos propositions relèvent de la mise en œuvre de politiques publiques déterminées. Celles-ci touchent un grand nombre de secteurs (éducation nationale, enseignement supérieur, travail, emploi, santé, etc.) et de nombreuses administrations. Je m'engage à mettre en place, dès le début de la mandature, un-e « délégué-e interministériel-le à l'égalité » (DIE). Doté des moyens nécessaires à la bonne exécution de ses missions, le DIE travaillera, de manière transversale, avec l'ensemble des ministères et administrations pour que la lutte contre les discriminations et pour l'égalité irrigue et soit totalement intégrée à toutes nos décisions.

En résumé, ma réponse à vos propositions est double : dès le début du quinquennat, des textes de lois pour établir l'égalité pour tous, sans discrimination liée à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ; pendant tout le quinquennat, un dispositif interministériel assurant que les questions d'égalité seront au cœur de l'ensemble des politiques publiques.

Pour conclure sur l'aspect international, je souhaite aussi rappeler les valeurs essentielles, humanistes et internationalistes, qui doivent imprégner notre vision de l'étranger et de « l'autre ». Il faut en finir avec le soupçon systématique développé par des années de gouvernement de droite à l'encontre des personnes installées ou arrivant d'autres pays.

Un candidat réfugié parlant de discriminations homophobes n'est pas d'abord quelqu'un qui veut abuser de la France. Un partenaire étranger dans un couple n'est pas d'abord un tricheur. Je proposerai que le rôle des préfetures soit éclairci et qu'une vision humaine soit partagée sur l'ensemble du territoire.

Je veux que notre diplomatie prenne toute sa place dans les initiatives internationales pour défendre les droits LGBT et combattre l'homophobie. Je lancerai d'ailleurs une initiative européenne pour une action concertée. Il est temps de faire revivre pour toutes et tous les valeurs de la République et du siècle des Lumières.

J'espère avoir répondu à vos demandes et reste, avec mon équipe de campagne, à votre disposition pour échanger sur ces divers thèmes.

Avec mes amitiés socialistes,

François HOLLANDE

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS

Question n°1 : Comment agirez-vous contre les violences et les discriminations qui visent les personnes LGBT chez elles, à l'école, dans les lieux publics, dans l'entreprise, dans les administrations publiques, dans les établissements pour personnes âgées dépendantes ?

En préalable, je souhaite revenir sur ma proposition de création d'un DIE qui aurait, au sein du gouvernement, la mission de travailler :

- 1) avec le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour développer, dès le plus jeune âge, une éducation au respect, agir sur les programmes scolaires afin de lutter contre les préjugés sexistes et homophobes, simplifier l'intervention des associations de lutte contre les discriminations dans les établissements.
- 2) avec le ministère de la santé, sur le volet du VIH/sida pour favoriser des campagnes de prévention efficaces et ciblées et garantir l'accès aux traitements, sur le volet des personnes trans pour mettre au point un protocole d'accompagnement du parcours des personnes trans partagé et accepté par tous, développer des pôles de compétence chirurgicale spécialisés, sur le volet du don de sang pour supprimer l'interdiction aux homosexuels de donner leur sang.
- 3) avec le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour renforcer la lutte contre les discriminations dans le monde professionnel (y compris dans le secteur public).
- 4) avec le ministère des affaires étrangères pour soutenir, au niveau international, toutes les initiatives visant à combattre les LGBT-phobies et à faciliter l'accès aux traitements pour les malades du VIH/sida dans tous les pays.
- 5) avec le ministère de l'intérieur pour faciliter l'accès au statut de demandeur d'asile aux personnes persécutées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre et sécuriser juridiquement les couples mixtes (dont l'un des membres est étranger non communautaire) dès l'instant où il existe un projet conjugal (quelle que soit l'expression de cette conjugalité : mariage, PaCS ou concubinage).
- 6) avec l'ensemble des administrations et des structures accueillant du public pour mettre en œuvre des formations aux réalités des vies des personnes LGBT et de leurs familles, notamment auprès des juges aux affaires familiales, des médiateurs, des travailleurs sociaux, des enseignants, des cadres scolaires, des personnels de maison de retraite, des personnels de santé, etc.

Les personnes LGBT sont régulièrement confrontées au risque de violences LGBT-phobes. Tandis que l'acceptation de l'homosexualité progresse dans l'opinion, la visibilité LGBT déclenche encore des réactions de violence (injures, agressions, etc.) haineuse.

Ainsi, un sondage Ifop réalisé pour TÊTU (mars 2011) révèle qu'un homosexuel sur quatre (24%) a déjà été agressé physiquement en tant qu'homosexuel au cours des dix dernières années, et qu'un sur deux (48%) a déjà été agressé verbalement. En 2010, 1 200 cas d'homophobie ont été recensés par SOS Homophobie, en augmentation de 18%. 55% des cas comportaient des insultes, les agressions physiques (125 cas) augmentant de 42%.

Pour garantir la liberté de circulation et la sécurité des personnes LGBT, il faudra agir sur deux fronts :

- 1) La répression des violences LGBT-phobes : les textes permettent déjà de condamner lourdement les coupables de violence, avec une aggravation des peines en cas de LGBT-phobie avérée. Notre action

devra porter sur l'accès (et l'accueil) des victimes au niveau des services de police et de justice, favorisant le dépôt de plainte et l'accompagnement psychologique des victimes.

- 2) L'apprentissage du « vivre ensemble » et la lutte contre les préjugés : dès le plus jeune âge (primaire), l'éducation devra faire une place aux questions de genre et d'orientation sexuelle pour changer la perception sociale de l'homosexualité. A l'adolescence, une vigilance accrue sera nécessaire pour éviter les suicides des jeunes LGBT (la « sur-suicidalité » - 13 fois plus de risque - des jeunes homos ayant été démontrée). L'intervention des associations LGBT en milieu scolaire devra être soutenue.

Le rapport de la Halde sur l'homophobie dans l'entreprise, publié en 2008, révèle que 12 % des homosexuel-le-s interrogé-e-s déclarent avoir été mis au moins une fois hors jeu lors d'une promotion interne et 4,5 % être moins rémunérés à poste et qualification identiques. Selon un autre sondage, 17 % des salariés du secteur privé et 8 % du secteur public considèrent qu'être homosexuel-le est plutôt un inconvénient pour évoluer dans une entreprise et dans la fonction publique. Enfin, selon un sondage de l'Autre Cercle, près d'un homosexuel sur cinq considère que le climat dans son entreprise lui est « hostile », et à peine plus de la moitié d'entre eux (53%) prend le risque de parler de son orientation sexuelle. Parmi les personnes qui ne se sont pas dévoilées, 67% considèrent que si elles étaient identifiées en tant qu'homosexuelles, il y aurait des « conséquences hostiles ».

La lutte contre les discriminations à l'encontre des personnes LGBT et des personnes atteintes par le VIH/sida est indissociable de la lutte générale contre les discriminations. L'orientation sexuelle et l'état de santé font explicitement partie des motifs de discrimination reconnus par la loi. Il sera nécessaire d'y ajouter l'identité de genre. L'action publique devra se concentrer sur l'accompagnement des personnes confrontées à des discriminations.

Il conviendra de rétablir un dispositif public spécifique (sur le modèle de la défunte Halde) de lutte contre les discriminations (doté des moyens adaptés). Il faudra aussi soutenir le tissu associatif qui lutte au quotidien contre les discriminations LGBT-phobes.

Enfin, une attention toute particulière sera donnée à la formation des équipes prenant en charge les personnes âgées (hôpitaux, maisons de retraite) et assurant leur suivi social (assistante sociale, centres sociaux) afin que les personnes LGBT (seules ou en couple) reçoivent un accueil identique à toutes les personnes âgées.

Question n°2 : Quelles actions pédagogiques engagerez-vous pour lutter contre les préjugés à l'école ? À partir de quelle classe proposerez-vous que la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre soit abordée dans les programmes scolaires ? Quelle place donnerez-vous à la déportation des homosexuels pendant la seconde guerre mondiale dans les cours d'histoire et dans les commémorations publiques ?

Comme je l'ai indiqué dans les pages précédentes, l'apprentissage du « vivre ensemble » et la lutte contre les préjugés seront pris en compte dès le plus jeune âge (primaire).

La déportation des homosexuels est un fait historique qui est déjà enseigné comme tel. Je veillerai à ce que, sur l'ensemble du territoire, les cérémonies du souvenir de la déportation intègrent tous les motifs de déportation, y compris le motif d'homosexualité.

Question n°3 : Rétablirez-vous une autorité administrative indépendante sur le modèle de la Halde,

dotée des moyens d'agir efficacement contre les discriminations ? Si oui, quand ?

Après un temps d'évaluation du dispositif actuel de « Défenseur des droits », nous mettrons en place une Autorité indépendante chargée de lutter contre les discriminations et de promouvoir l'égalité. Cette Autorité, au sein de laquelle les associations LGBT seront représentées, aura un rôle de sensibilisation, d'alerte, de conseil, d'accompagnement des victimes (y compris sur le plan judiciaire) et pourra émettre des recommandations aux acteurs sociaux (administrations, entreprises, bailleurs, commerçants, etc.). Elle sera dotée des moyens permettant à tous nos concitoyens d'y avoir accès simplement, sur tous les territoires.

Question n°4 : Mettrez-vous fin à l'exclusion des gays du don de sang ? Si oui, quand ?

Oui, dès 2012 car il s'agit d'une discrimination qui n'a aucune justification scientifique et repose sur la confusion entre « orientation sexuelle » et « comportement sexuel ».

DROITS DES COUPLES DE MÊME SEXE

Questions n°5 : Améliorerez-vous le pacs, en ouvrant aux partenaires pacsés le bénéfice de la pension de réversion et de l'allocation veuvage ? Délivrerez-vous un titre de séjour à tout étranger lié par un pacs à un-e Français-e ? Changerez-vous la loi pour que les pacs s'enregistrent en mairie et non plus au tribunal ? Si oui, quand ?

Nous renforcerons le Pacs, grande réforme de la gauche, qu'il s'agisse des congés pour événements familiaux, de la protection sociale complémentaire, du droit au séjour ou de l'enregistrement à la mairie

Questions n°6 : Ouvrirez-vous le mariage civil à tous les couples ? Si oui, quand ?

Oui, en 2012. Rappelons-nous que dès 2004, alors que j'étais Premier secrétaire du Parti socialiste, notre Bureau national avait pris position en faveur de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, décision qui s'est traduite par le dépôt en juin 2006 d'une proposition de loi en ce sens dont j'étais le premier signataire.

DROITS DES FAMILLES HOMOPARENTALES

Question n°7 : Comment protégerez-vous les liens qui se tissent entre un enfant et l'homme qui l'élève aux côtés de son père ou la femme qui l'élève aux côtés de sa mère ?

Un ensemble de dispositions viendront traduire notre vision moderne et ouverte de la famille en reconnaissant le statut (et protégeant les droits, notamment les liens affectifs créés avec l'enfant) des beaux-parents, engagés dans l'éducation d'un enfant sans en être parent (biologique ou adoptif). Comme une proposition de loi déposée également par le groupe socialiste le prévoit, un assouplissement des conditions de délégation de l'autorité parentale sera, notamment, opéré.

Question n°8 : Ouvrirez-vous l'adoption conjointe aux couples de même sexe ? Permettez-vous

l'adoption d'un enfant par le compagnon de son père ou par la compagne de sa mère ? Si oui, quand ?

Oui, dès 2012, comme le prévoit aussi la proposition de loi précitée (réponse à votre question 7).

Question n°9 : Ouvrirez-vous la procréation assistée à toutes les femmes – par donneur anonyme ou par donneur connu – sans discrimination ? Si oui, quand ?

Oui, dès 2012, dans le cadre du maintien du principe de l'anonymat du don de gamètes.

Question n°10 : Comment répondrez-vous aux difficultés rencontrées aujourd'hui par les enfants nés d'une GPA ? Mettrez-vous fin à l'interdiction de la gestation pour autrui (GPA) en France ? Si oui, quand ?

J'ai déjà exprimé ma position à ce sujet. Je suis conscient, néanmoins, du fait que cette pratique est légale dans de nombreux pays et que certains de nos concitoyens font ainsi appel à des « gestatrices » à l'étranger. Aussi, dans ce cas, lorsque des enfants nés suite à une *GPA légale* à l'étranger reviennent en France avec leurs parents, il me semble nécessaire, au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant, de permettre la transcription sur les registres de l'état civil français de leur acte de naissance et de faciliter la reconnaissance du lien parent-enfant.

DROITS DES PERSONNES TRANS

Question n°11 : Procéderez-vous à l'alignement des textes législatifs et réglementaires pour qu'y figure « l'identité de genre », au même titre que « l'orientation sexuelle », parmi les motifs de discrimination ou de violence condamnés ? Si oui, quand ?

Oui, dès 2012.

Question n°12 : Suivrez-vous la recommandation n°1728 (2010) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, au titre de laquelle les États-membres sont invités à permettre la rectification de l'état civil d'une personne trans sans poser de condition médicale ? Si oui, quand ?

Question n°13 : Permettez-vous aux personnes trans qui souhaitent s'engager dans un parcours médical de transition de bénéficier de soins de qualité remboursés et de choisir librement leurs médecins ? Permettez-vous aux personnes qui s'engagent dans un parcours de transition conduisant à l'infertilité de conserver leurs gamètes dans la perspective d'une future procréation assistée ?

Réponse aux deux questions 12 & 13 :

Nous nous donnerons du temps pour travailler avec les associations de personnes trans et les professionnels de santé afin de répondre globalement aux problèmes évoqués par ces questions. Dès mars 2006, je m'étais engagé, au nom du Parti socialiste, à ce qu'une évaluation sérieuse des pratiques médicales – souvent inégales – soit réalisée et, si besoin, une amélioration de la formation des médecins ainsi qu'une sensibilisation des équipes médicales mises en œuvre.

Je propose qu'une nouvelle politique d'accompagnement des personnes (tant au niveau médical que

psychologique ou chirurgical), uniforme nationalement, assurant des soins de qualité et une prise en charge par la sécurité sociale, soit discutée avec l'ensemble des associations représentant les personnes trans. A l'issue de ces travaux, une loi permettra le changement de sexe à l'état civil (et au niveau de la sécurité sociale) sans qu'il y ait eu, de manière obligatoire et préalable, une opération chirurgicale de réassignation sexuelle, conformément à la recommandation du Conseil de l'Europe que vous évoquez.

SANTÉ DES PERSONNES LGBT

Question n°14 : Remettez-vous en cause les franchises médicales ? Comment défendrez-vous le dispositif des « affections de longue durée » dont les soins sont remboursés à 100% par l'assurance maladie ?

La santé des personnes LGBT n'est pas dissociable de celle de l'ensemble de nos compatriotes. Nous développerons une nouvelle donne dans le monde de la santé, centrée sur la place des patients dans le système de soins. Elle sera accompagnée par une refonte du fonctionnement de l'hôpital public, en coordonnant mieux hôpitaux de proximité, CHU et professionnels de santé. Elle sera financée par un redéploiement des investissements au profit des « déserts médicaux », et par un meilleur encadrement des remboursements de santé, séparant dépenses médicales et non médicales. D'ores et déjà, il est possible d'affirmer qu'il n'est pas envisagé de revenir sur le dispositif des « ALD ».

Question n°15 : Quels moyens donnerez-vous à la lutte contre le VIH/sida en France ? Quels moyens supplémentaires déploierez-vous en faveur de la prévention pour les homosexuels masculins et les trans ? Comment comptez-vous rendre effective la généralisation du dépistage du VIH ? Quelle est votre position sur la pénalisation de la transmission sexuelle du VIH ?

Problème majeur de santé publique, la question du VIH/sida doit être traitée sous plusieurs angles.

Le premier est celui du soutien à la recherche : c'est un enjeu déterminant pour les malades, en France et dans le monde.

Le second est le soutien aux malades : les personnes vivant avec le vih/sida sont confrontées à de fortes discriminations (dans le travail, dans la vie quotidienne) et à des difficultés nombreuses liées à leur état de santé. L'aide aux associations qui assurent un soutien aux personnes concernées, le développement de dispositifs sociaux adaptés sont des enjeux importants. L'accès aux traitements devra être garanti à toutes et tous.

Les étrangers (y compris en situation irrégulière) devront pouvoir bénéficier de soins et d'un titre de séjour (quand les traitements ne sont pas accessibles aisément dans leur pays d'origine).

Le troisième est la prévention et le dépistage : le gouvernement devra investir le champ de la prévention, y compris en finançant des campagnes ciblées sur les publics les plus touchés. Dans la mesure où il existe aujourd'hui de nombreux traitements et où la prise en charge médicale au plus tôt de cette pathologie est un gage de meilleure efficacité des traitements (et de limitation de l'épidémie), je suis favorable à un dépistage généralisé du VIH. Le développement de l'offre associative en serait un des supports.

Enfin, dans le cadre d'une relation sexuelle engageant deux partenaires adultes consentants, je suis opposé à la pénalisation de la transmission du VIH.

Question n°16 : Comment agirez-vous contre les discriminations qui visent les personnes souffrant de pathologie chronique, comme le VIH/sida, en particulier dans l'emploi, dans l'accès au logement et dans l'accès au crédit, compte tenu des insuffisances de la convention AERAS ?

Je vous renvoie aux réponses à la question 2 pour ce qui touche aux discriminations liées à l'état de santé.

Question n°17 : Quelle sera la contribution de la France au fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dans les cinq années de votre mandat ? Que proposez-vous pour permettre aux pays du Sud de produire des antirétroviraux de qualité malgré les accords de libre échange qui placent la défense des brevets devant les enjeux de santé publique ? Reviendrez-vous sur l'amendement Mariani qui a restreint le droit au séjour des étrangers pour raison de santé ? Si oui, quand ?

Nous reviendrons sur l'amendement Mariani qui restreint le droit au séjour des étrangers pour raison de santé. La France, par ailleurs, continuera à assumer sa place au sein de tous les dispositifs internationaux de lutte contre le sida. Elle s'engagera notamment auprès des pays du Sud pour qu'ils puissent trouver des accords avec les laboratoires en vue de produire des médicaments de qualité.

*

Jean-Michel Baylet répond aux questions d'HES

29 septembre 2011

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS

Question n°1 : comment agirez-vous contre les violences et les discriminations qui visent les personnes LGBT chez elles, à l'école, dans les lieux publics, dans l'entreprise, dans les administrations publiques, dans les établissements pour personnes âgées dépendantes ?

Les violences et discriminations, quelles que soient leurs fondements (orientation sexuelle, origine sociale, ethnique...), doivent être combattues et punies sévèrement par les pouvoirs publics. Attaché aux fondements de la République posant le principe d'égalité, j'ai à cœur de mettre en place les outils nécessaires à cette lutte.

Une table ronde gouvernementale sur les questions de discrimination sera organisée. Elle permettra d'identifier les secteurs où des difficultés particulières existent. Ces secteurs seront ensuite ciblés prioritairement.

Des campagnes d'information et de sensibilisation pourront être menées. Il s'agira aussi bien d'information sur les sanctions encourues par les auteurs de discriminations que sur les aides pouvant être apportées aux victimes (numéro d'appel gratuit, lieux de prise en charge, site internet dédié).

Le soutien aux associations d'aide sera renforcé. Les structures d'accueil et d'hébergement d'urgence pour les victimes de violence, de discrimination et d'exclusion seront soutenues et développées. Dans le monde du travail, avec l'aide des organisations de salariés et d'employeurs, des campagnes spécifiques pourront être relayées dans les entreprises.

Question n°2 : quelles actions pédagogiques engagerez-vous pour lutter contre les préjugés à l'école ? A partir de quelle classe proposerez-vous que la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre soit abordée dans les programmes scolaires ? Quelle place donnerez-vous à la déportation des homosexuels pendant la seconde guerre mondiale dans les cours d'histoire et dans les commémorations publiques ?

Les radicaux défendent une école émancipatrice mixte qui refuse toutes les discriminations. Je rendrai obligatoire l'organisation d'une semaine contre les discriminations et les préjugés dès le CM1. La discrimination à l'égard des homosexuels relève des mêmes mécanismes que le racisme en déniait à l'autre son humanité. Et il ne faut pas oublier que le taux de suicide chez les jeunes homosexuels est sept fois plus élevé que le reste de la population. Il faut donc commencer dès le plus jeune âge la lutte contre les discriminations.

Concernant la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre, je propose d'aborder cette question à partir du Lycée et plus précisément de la classe de 1^{ère}. Un rôle de l'école est de faire réfléchir pour lutter contre les stéréotypes et les clichés. Le sexe donné à la naissance est biologique alors que le genre qui nous définit est issu d'une construction sociologique, c'est une évolution sociale, il n'y a pas à revenir sur ce fait. Nos institutions et le monde politique ont pris du retard sur la société. Il ne faut pas avoir peur d'aborder ces questions avec des jeunes, ils sont prêts à comprendre, et comprendre c'est accepter.

Il faut rendre à la déportation des homosexuels pendant la seconde guerre mondiale sa place au même titre que tous les autres actes de la barbarie nazie. Il est indécent que la déportation des homosexuels soit absente des livres et des cours d'histoire, on a l'impression qu'il s'agit d'un tabou. Quelques semaines seulement après la disparition du dernier déporté connu pour motif d'homosexualité, Rudolf Brazda, il faut faire un véritable devoir de mémoire. Cela passe évidemment par les commémorations publiques au cours desquelles la déportation des homosexuels doit figurer au même titre que la Shoah.

Question n°3 : Rétablirez-vous une autorité administrative indépendante sur le modèle de la Halde, dotée des moyens d'agir efficacement contre les discriminations ?

Oui, il faut rétablir une autorité administrative indépendante et il faut lui donner les moyens d'agir efficacement contre les discriminations. La suppression de La Halde a conduit à une régression de la protection des victimes de discriminations. Il faut un organisme spécifique, identifié, facile à contacter afin d'aider les victimes.

Question n°4 : Mettrez-vous fin à l'exclusion des gays du don du sang ?

Oui je mettrai fin à cette exclusion intolérable que rien ne justifie. Donner son sang est un acte citoyen qui engage la responsabilité de chaque donneur. Les homosexuels ne sont pas moins responsables que les hétérosexuels. De la même façon, il ne faut plus parler de groupe à risques mais de comportements à risques.

DROITS DES COUPLES DE MEME SEXE

Question n°5 : Améliorerez-vous les pacs, en ouvrant aux partenaires pacsés le bénéfice de la pension de réversion et de l'allocation veuvage ? Délivrerez-vous un titre de séjour à tout étranger lié par un pacs à un-e Français-e ? Changerez-vous la loi pour que les pacs s'enregistrent en mairie et non plus au tribunal ? Si oui, quand ?

Les radicaux sont une force de progrès, en faveur de l'extension des droits et des libertés de tous les citoyens. Il est évident qu'il faut donner au Pacs les mêmes droits qu'au mariage. La pension de réversion et l'allocation veuvage devront donc être versées aux personnes qui ont choisi de s'engager au travers d'un pacs.

Question n°6 : Ouvrirez-vous le mariage civil à tous les couples ? Si oui, quand ?

Par tradition libertaire et humaniste les radicaux se veulent les défenseurs des libertés individuelles et proposent de modifier des dispositions légales figées et ne correspondant plus aux réalités sociales de notre époque. Je ferai modifier la loi afin que le droit au mariage pour les personnes de même sexe soit inscrit dans le Code Civil.

DROITS DES FAMILLES HOMOPARENTALES

Question n°7 : Comment protégerez-vous les liens qui se tissent entre un enfant et l'homme qui l'élève aux cotés de son père ou la femme qui l'élève aux cotés de sa mère ?

Aujourd'hui les familles débordent largement les cadres traditionnels. Monoparentales, recomposées, homoparentales, les familles du XXIème siècle n'ont plus grand-chose à voir avec le modèle de la famille classique. Il faut permettre aux parents, qu'ils soient un homme et une femme, deux hommes ou deux femmes, d'élever leur enfant sans avoir à justifier de leur relation biologique avec cet enfant. C'est en

créant un cadre légal, au niveau européen avec une harmonisation des statuts parentaux, que nous y parviendrons.

Question n°8 : Ouvrirez-vous l'adoption conjointe aux couples de même sexe ? Permettez-vous l'adoption d'un enfant par le compagnon de son père ou par la compagne de sa mère ?

Oui, j'ouvrirai l'adoption conjointe aux couples de même sexe, faisant ainsi cesser l'hypocrisie qui consiste à accepter une adoption par un célibataire et pousse des homosexuels à mentir sur la réalité de leur célibat.

Je permettrai l'adoption d'un enfant par le compagnon de son père ou de par la compagne de sa mère.

Question n°9 : Ouvrirez-vous la procréation assistée à toutes les femmes – par donneur anonyme ou par donneur connu – sans discrimination ?

Oui la procréation assistée doit être ouverte en France à toutes les femmes, sans discrimination. Il faut faire cesser l'exil procréatif qui pousse des femmes à se rendre à l'étranger pour avoir accès aux techniques de procréation médicalement assistée.

Question n°10 : Comment répondrez-vous aux difficultés rencontrées aujourd'hui par les enfants nés d'une GPA ? Mettrez-vous fin à l'interdiction de la gestation pour autrui (GPA) en France ? Si oui, quand ?

La gestation pour autrui n'étant pas autorisée en France, les enfants nés d'une GPA à l'étranger et vivant en France rencontrent de nombreuses difficultés (filiation, exercice de l'autorité parentale...). Il convient donc de mettre un terme à ces situations qui pénalisent durement les enfants concernés et leurs parents biologiques. Je ferais modifier la loi afin de permettre et d'encadrer la GPA en France et de mettre fin aux difficultés administratives actuelles.

DROITS DES PERSONNES TRANS

Question n°11 : Procéderez-vous à l'alignement des textes législatifs et réglementaires pour qu'y figure « l'identité de genre », au même titre que « l'orientation sexuelle », parmi les motifs de discrimination ou de violence condamnés ? Si oui, quand ?

Souvent silencieuses, les discriminations et violences fondées sur l'identité de genre doivent être condamnées sévèrement, au même titre que les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'origine ethnique réelle ou supposée. Je ferais modifier la loi pour intégrer « l'identité de genre » dans les motifs de discriminations et violences condamnés.

Question n°12 : Suivrez-vous la recommandation n°1728 (2010) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, au titre de laquelle les Etats-membres sont invités à permettre la rectification de l'état civil d'une personne trans sans poser de condition médicale ? Si oui, quand ?

Partageant les valeurs portées par l'Europe, je veillerai à l'application en France des textes et recommandations émanant des instances et organisations européennes défendant le droit des personnes. Je veillerai à ce que la recommandation n°1728 (2010) de l'APCE soit transcrite dans le droit français.

Question n°13 : Permettez-vous aux personnes trans qui souhaitent s'engager dans un parcours médical de transition de bénéficier de soins de qualité remboursés et de choisir librement leurs médecins ? Permettez-vous aux personnes qui s'engagent dans un parcours de transition conduisant à l'infertilité de conserver leurs gamètes dans la perspective d'une future procréation assistée ?

Le parcours médical actuellement rencontré par les personnes trans et conduisant à un changement de sexe doit être simplifié. Les personnes trans doivent pouvoir bénéficier du libre choix de leur médecin dans le cadre d'un parcours de soin clairement défini. Des soins de qualité doivent être proposés et pris en charge par le système de sécurité sociale.

Une procédure spécifique devra être mise en place afin de permettre la conservation des gamètes des personnes opérées et permettre, à l'avenir, une procréation assistée.

SANTE DES PERSONNES LGBT

Question n°14 : Remettez-vous en cause les franchises médicales ? Comment défendez-vous le dispositif des « affections de longue durée » dont les soins sont remboursés à 100% par l'assurance maladie ?

Dès leur mise en place, les Radicaux se sont opposés aux franchises médicales. Elles pénalisent particulièrement, et de façon injuste, les personnes souffrant d'affections de longue durée et/ou incurables. Non seulement, ces franchises n'ont pas permis de réduire le déficit de la sécurité sociale, mais elles ont exclus du système de soin les personnes les plus défavorisées. Il convient de revenir sur cette réforme afin d'assurer l'égal accès aux soins pour tous, quels que soient ses revenus.

Le dispositif des « affections de longue durée » permettant le remboursement des soins à 100% par l'assurance maladie doit être maintenu. Il garantit en effet à tous les patients de bénéficier des soins nécessaires sans le risque de les voir exclus du système pour des raisons financières. Notre système de solidarité nationale doit continuer d'être effectif dans le domaine de la santé.

Question n°15 : Quels moyens donnerez-vous à la lutte contre le VIH/sida en France ? Quels moyens supplémentaires déploieriez-vous en faveur de la prévention pour les homosexuels masculins et les trans ? Comment comptez-vous rendre effective la généralisation du dépistage du VIH ? Quelle est votre position sur la pénalisation de la transmission sexuelle du VIH ?

Pour lutter contre la propagation du virus du sida, il convient d'informer et de sensibiliser. Une politique efficace de communication doit être mise en place de façon régulière et continue. Il convient donc d'allouer des budgets suffisant pour permettre l'organisation d'au moins une campagne d'information nationale par an. Avec l'aide des associations intervenant auprès des homosexuels et personnes trans, populations particulièrement concernées par le VIH, des campagnes ciblées pourront être menées. Il pourra en être de même dans le domaine de l'éducation afin de sensibiliser le public jeune.

La généralisation du dépistage du VIH pourra être rendue obligatoire lors de tout examen sanguin réalisé avec la participation d'un médecin. Il importe en effet, notamment en cas de découverte de la séropositivité au VIH du patient, qu'un médecin puisse être présent pour annoncer le diagnostic et accompagner le patient dans le démarrage de son traitement.

La pénalisation de la transmission sexuelle du VIH ne doit pas conduire à la stigmatisation des personnes séropositives au VIH. Tout en accompagnant ces dernières à la responsabilisation dans leurs pratiques sexuelles, il convient de poursuivre la sensibilisation de tous aux risques. Chacun doit pouvoir être informé et conscient des risques de contamination qu'il prend.

Question n° 16 : Comment agirez-vous contre les discriminations qui visent les personnes souffrant de pathologie chronique, comme le VIH/sida, en particulier dans l'emploi, dans l'accès au logement et dans l'accès au crédit, compte tenu des insuffisances de la convention AERAS ?

L'autorité administrative indépendante, que je souhaite voir rétablie, sur une base améliorée de ce que fut la HALDE, aura pour objet de lutter contre toutes les formes de discrimination dont celles visant les personnes souffrant de pathologie chronique dans les domaines touchant leur vie quotidienne (emploi, logement, crédit...). J'engagerai de nouvelles discussions sur la Convention AERAS afin que les insuffisances constatées puissent être complétées.

Question n°17 : Quelle sera la contribution de la France au fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dans les cinq années de votre mandat ? Que proposez-vous pour permettre aux pays du sud de produire des antirétroviraux de qualité malgré les accords de libre échange qui placent la défense des brevets devant les enjeux de santé publique ? Reviendrez-vous sur l'amendement Mariani qui a restreint le droit au séjour des étrangers pour raison de santé ? Si oui, quand ?

La France est aujourd'hui le deuxième contributeur mondial du fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Je veillerai à ce que les engagements précédemment pris par la Présidence de la République soient respectés et les moyens éventuellement accrus. La recherche de nouveaux accords pour permettre aux pays en développement de produire des antirétroviraux génériques se poursuivra. Ces accords devront néanmoins avoir un périmètre d'action limité afin que les antirétroviraux, produits pour le marché local, ne puissent pas se retrouver sur les marchés des pays développés. Il convient de protéger les laboratoires privés de toute concurrence déloyale et risquer de voir leurs investissements dans la recherche baisser. En parallèle, la recherche publique devra également être soutenue.

Porteur des valeurs d'humanisme et de solidarité défendues par les Radicaux, je reviendrai sur l'amendement Mariani. La lutte contre les déficits de l'assurance maladie ne peut se faire sur le dos des malades, d'autant plus lorsqu'il s'agit de ressortissants de pays où les traitements sont difficilement accessibles et souvent très chers.

*

A. LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS

Question n°1

Comment agirez-vous contre les violences et les discriminations qui visent les personnes LGBT chez elles, à l'école, dans les lieux publics, dans l'entreprise, dans les administrations publiques, dans les établissements pour personnes âgées dépendantes ?

L'ennemi numéro 1 : c'est l'ignorance et le préjugé. Il faut donc développer à tous les niveaux la pédagogie et l'information. En tant que socialiste, mon combat a toujours été porté par la réduction des inégalités. Dans ma vision du vivre ensemble, il y a une place pour chacun-e et je pense que la gauche doit tout mettre en œuvre pour favoriser l'émancipation des individus. De la même manière que je dénonce la violence faite aux femmes, je dénonce avec la même force, l'homophobie. C'est pourquoi, si je suis élu, je lutterai par la loi, par la répression, avec beaucoup de fermeté contre les discriminations à l'école et à l'université, dans les lieux publics mais aussi contre les violences et les discriminations au travail et cela dans tous les territoires. Dans le combat pour les droits des personnes LGBT, je suis conscient qu'il ne faut pas oublier les personnes âgées qui subissent des discriminations inadmissibles. Je pense notamment à celles atteintes du sida. Sur cette problématique, il faut travailler sur l'accueil des séropositifs dans les établissements.

Question n°2

Quelles actions pédagogiques engagerez-vous pour lutter contre les préjugés à l'école ? À partir de quelle classe proposerez-vous que la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre soit abordée dans les programmes scolaires ? Quelle place donnerez-vous à la déportation des homosexuels pendant la seconde guerre mondiale dans les cours d'histoire et dans les commémorations publiques ?

Dans la lutte contre l'homophobie, je considère la pédagogie comme un outil indispensable. L'éducation sexuelle doit être renforcée et la lutte contre les discriminations doit devenir un objectif éducatif. Il ne s'agit pas seulement de mots, mais de situations personnelles très douloureuses. Il ne faut pas oublier, qu'aujourd'hui, l'homophobie et la transphobie sont une cause majeure de suicide chez les jeunes. C'est pourquoi je pense nécessaire d'aborder la question de l'orientation sexuelle dans les programmes scolaires. Je trouve la très récente polémique relative à l'identité de genre dans les manuels SVT honteuse. Les 80 députés qui demandent le retrait des livres scolaires ne font pas honneur à la République. Enfin, pour répondre à votre dernière question, j'exigerai que les cérémonies publiques évoquent explicitement la déportation des homosexuels sous le régime nazi. La Halde avait fait des recommandations dans ce sens : elle préconisait d'intégrer pleinement les associations aux cérémonies.

Question n°3

Rétablirez-vous une autorité administrative indépendante sur le modèle de la Halde, dotée des moyens d'agir efficacement contre les discriminations ? Si oui, quand ?

La lutte contre les discriminations représente un enjeu de cohésion sociale pour notre pays. En cinq ans d'existence, la Halde a reçu plus de 40 000 réclamations avec un rythme de plus de 20% d'augmentation annuelle depuis trois ans. Cette institution constituait une véritable aide aux victimes de discriminations, notamment sur le critère de l'origine, de la santé, du sexe, de la grossesse mais aussi sur le critère de l'orientation sexuelle.

A titre personnel, je regrette la dissolution des missions de la Halde au sein du Défenseur des droits, c'est pourquoi, si je suis élu, je rétablirai, une autorité indépendante, compétente pour toutes les discriminations, directes ou indirectes, prohibées par la loi.

Question n°4

Mettez-vous fin à l'exclusion des gays du don de sang ? Si oui, quand ?

Je souhaite mettre fin à la discrimination qui touche les gays en matière de don de sang. Il n'y a aucune raison pour que les gays en soient exclus de ce geste de solidarité. Le Commissaire européen à la santé a rappelé que l'interdiction à vie qui touche les gays ne repose sur aucun texte de loi communautaire. John Dalli a souligné qu'il ne fallait pas confondre "comportement" sexuel et "orientation" sexuelle. Je partage cette analyse, c'est pourquoi je suis favorable, comme en Espagne et en Italie, à considérer de la même manière les comportements à risque - comme le fait d'avoir plusieurs partenaires ou d'en changer - quelle que soit l'orientation sexuelle. Après l'arrêt de ce comportement à risque, la période d'exclusion est fixée à six mois pour l'Espagne et à quatre mois en Italie. J'ai noté que l'Angleterre avait ce mois-ci, levé l'interdiction...avec une période d'exclusion de 12 mois, ce qui me semble excessif. En France, elle est de quatre mois pour les hétérosexuels. Je propose donc de mettre fin à l'exclusion des gays avec une période de quatre mois, pour les hétérosexuelles et les gays.

B. DROITS DES COUPLES DE MÊME SEXE

Questions n°5

Améliorerez-vous le pacs, en ouvrant aux partenaires pacsés le bénéfice de la pension de réversion et de l'allocation veuvage ? Délivrerez-vous un titre de séjour à tout étranger lié par un pacs à un-e Français-e ?

Changerez-vous la loi pour que les pacs s'enregistrent en mairie et non plus au tribunal ? Si oui, quand ?

Ouvrir aux partenaires pacsés le bénéfice de la pension de réversion et de l'allocation veuvage me paraît être une nécessité. A la droite, hostile à ce changement, je rappelle que le pacs concerne en grande majorité des couples hétérosexuels.

Sur le dernier point, je suis favorable ainsi à une modification de la loi instituant désormais la signature du pacs en mairie et non plus au tribunal pour mettre fin à une rupture d'égalité. Et en toute cohérence, je souhaite l'ouverture du mariage aux gays.

Questions n°6

Ouvrirez-vous le mariage civil à tous les couples ? Si oui, quand ?

Je me suis prononcé, il y a très longtemps déjà, en faveur de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. En 2004 déjà, j'avais défendu la position de Dominique Strauss-Kahn qui était favorable au mariage civil pour tous les couples. Il y a avait eu à l'époque, un échange assez vif au sein du bureau national. Par la suite, j'ai soutenu les propositions de loi de Patrick Bloche et en tant que député, j'ai voté pour la proposition de loi socialiste visant à ouvrir le mariage aux couples de même sexe, le 14 juin 2011.

Je crois à une société d'ordre, de justice sociale, et en même temps j'ai la conviction profonde que la gauche doit incarner le progrès et la société telle qu'elle est.

L'année dernière, en 2010 ce sont 3 pays qui ont légalisé le mariage homosexuel : le Portugal, l'Islande et l'Argentine... c'est le sens de l'histoire. Avec la victoire de la gauche en 2012, la France sera le prochain pays.

C. DROITS DES FAMILLES HOMOPARENTALES

Question n°7

Comment protégerez-vous les liens qui se tissent entre un enfant et l'homme qui l'élève aux côtés de son père ou la femme qui l'élève aux côtés de sa mère ?

Il me semble très important de protéger les liens qui unissent un enfant et les adultes qui l'élèvent. Nous pouvons considérer, même si c'est insuffisant, que la loi relative à l'autorité parentale votée en mars 2002 a été une avancée puisqu'elle permet de reconnaître des relations entre un tiers et l'enfant. Il faut maintenant travailler sur la question de l'autorité parentale. Et en cas de décès d'un parent, vouloir protéger les relations entre l'enfant et un tiers relève du bon sens.

Question n°8

Ouvrirez-vous l'adoption conjointe aux couples de même sexe ? Permettez-vous l'adoption d'un enfant par le compagnon de son père ou par la compagne de sa mère ? Si oui, quand ?

Sur ce sujet aussi, j'ai déjà eu l'occasion de donner mon point de vue. Je suis favorable à l'adoption aux couples de même sexe. A ceux qui y sont hostiles, j'ai envie de répondre qu'il faut accepter les évolutions ! Et je crois qu'un couple homosexuel qui élève son enfant le rendra aussi heureux que d'autres couples.

Question n°9

Ouvrirez-vous la procréation assistée à toutes les femmes – par donneur anonyme ou par donneur connu – sans discrimination ? Si oui, quand ?

Oui bien sûr, je pense tout à fait normal d'ouvrir la procréation assistée à toutes les femmes, sans discrimination.

Question n°10

Comment répondrez-vous aux difficultés rencontrées aujourd'hui par les enfants nés d'une GPA ? Mettrez-vous fin à l'interdiction de la gestation pour autrui (GPA) en France ? Si oui, quand ?

Aujourd'hui, les nouvelles techniques permettent cette gestation pour autrui, et il y a des possibilités d'y recourir légalement dans des pays voisins. De ce point de vue, je considère que cela doit concerner toute forme de couples, mais il faut qu'il y ait des règles précises qui encadrent la GPA, car elle soulève de nombreuses interrogations. Le droit à l'enfant ne peut ni remplacer ni primer sur l'intérêt de l'enfant. Je considère que le débat intellectuel, philosophique concernant la famille n'est pas un débat anodin, et qu'on a intérêt à le mener jusqu'au bout. Car la GPA repousse les barrières qui encadrent la procréation assistée, et il y a le problème de la transaction financière avec des femmes souvent pauvres. Je comprends que certains au PS aient peur d'une dérive vers une marchandisation du corps des femmes qui pourrait se révéler immaîtrisable. Mais au-delà de ces précautions, c'est une évolution qui est incontournable, à condition qu'elle soit encadrée. Contrairement à ce que disent ceux qui sont par principe hostiles à la GPA, je crois que si celle-ci est maîtrisée, elle est acceptable, et j'y suis donc favorable. À terme, je suis favorable à une évolution législative, mais contrairement au mariage, ce n'est pas la position du PS.

D. DROITS DES PERSONNES TRANS

• Question n°11 : Procéderez-vous à l'alignement des textes législatifs et réglementaires pour qu'y figure « l'identité de genre », au même titre que « l'orientation sexuelle », parmi les motifs de discrimination ou de violence condamnés ? Si oui, quand ?

C'est une question très importante. En effet, « l'identité de genre », n'est aujourd'hui pas pris en compte au même titre que l'orientation sexuelle dans les textes, c'est pourquoi je juge utile d'actualisé le droit afin que « l'identité de genre » soit aussi un motif de discriminations. Cela me semble normal.

- **Question n°12 : Suivrez-vous la recommandation n°1728 (2010) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, au titre de laquelle les États-membres sont invités à permettre la rectification de l'état civil d'une personne trans sans poser de condition médicale? Si oui, quand ?**

A mon sens, il faut dissocier la question de la démarche qui porte sur l'état civil et la question médicale. C'est avant tout une question de respect.

- **Question n°13**

Permettez-vous aux personnes trans qui souhaitent s'engager dans un parcours médical de transition de bénéficier de soins de qualité remboursés et de choisir librement leurs médecins ? Permettez-vous aux personnes qui s'engagent dans un parcours de transition conduisant à l'infertilité de conserver leurs gamètes dans la perspective d'une future procréation assistée ?

Je trouve le parcours médical des personnes trans compliqué surtout depuis le changement du gouvernement de l'enregistrement des soins. En plus de cela, le libre choix du médecin semble discuté. C'est pourquoi, je travaillerais sur le parcours de soin pour garantir aux trans une meilleure prise en charge.

E. SANTÉ DES PERSONNES LGBT

- **Question n°14 : Remettez-vous en cause les franchises médicales ? Comment défendez-vous le dispositif des « affections de longue durée » dont les soins sont remboursés à 100% par l'assurance maladie ?**

Je pense qu'il faut revoir les franchises médicales. Ce n'est pas sur la santé, qu'il faut envisager de faire des économies. Par ailleurs, remettre en cause la prise en charge à 100% de la sécurité sociale des personnes atteintes « d'affections de longue durée » me semble particulièrement injuste et dangereux. Il faut maintenir cette prise en charge, même si le coût pour l'assurance maladie est élevé, c'est avant tout une question de solidarité.

- **Question n°15**

Quels moyens donnerez-vous à la lutte contre le VIH/sida en France ? Quels moyens supplémentaires déploierez-vous en faveur de la prévention pour les homosexuels masculins et les trans ? Comment comptez-vous rendre effective la généralisation du dépistage du VIH ? Quelle est votre position sur la pénalisation de la transmission sexuelle du VIH ?

Je connais une personne atteinte du sida et je sais combien il est difficile de vivre tous les jours avec cette maladie. Le plus inquiétant, c'est que l'épidémie continue à progresser chez les gays.

C'est pourquoi, je pense que la lutte contre le VIH/sida doit être une priorité dans notre pays et que l'objectif de l'éradication de l'épidémie doit être une exigence permanente. Il faut faire des campagnes de prévention et renforcer le dépistage (notamment grâce aux associations) qui est un outil indispensable.

En ce qui concerne votre dernière question, j'ai entendu la position de toutes les associations contre la pénalisation des rapports consentants, il faut que ce sujet complexe face l'objet d'un débat en faisant bien attention à toute dérive stigmatisante.

• Question n°16

Comment agirez-vous contre les discriminations qui visent les personnes souffrant de pathologie chronique, comme le VIH/sida, en particulier dans l'emploi, dans l'accès au logement et dans l'accès au crédit, compte tenu des insuffisances de la convention AERAS ?

Je suis conscient que les personnes qui souffrent de pathologie chronique, comme le VIH/sida, sont victimes de nombreuses discriminations notamment dans l'emploi et dans certains services. Je lutterais avec force contre ces injustices en supprimant ces discriminations et en proposant des solutions concrètes.

• Question n°17

Quelle sera la contribution de la France au fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dans les cinq années de votre mandat ? Que proposez-vous pour permettre au pays du Sud de produire des antirétroviraux de qualité malgré les accords de libre échange qui placent la défense des brevets devant les enjeux de santé publique ?

Reviendrez-vous sur l'amendement Mariani qui a restreint le droit au séjour des étrangers pour raison de santé ? Si oui, quand ?

A mon avis, la contribution de la France au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme doit être augmentée.

En ce qui concerne votre deuxième question, je soutiendrai l'initiative lancée par la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID) sur la communauté des brevets, seule initiative aujourd'hui capable de permettre de faire accéder tous ceux qui en ont besoin aux médicaments les plus modernes, pour lutter efficacement contre le SIDA. Il faut absolument travailler efficacement sur cette question, je rappelle que la situation est dramatique : plus de la moitié des malades du SIDA vivant en Afrique n'ont toujours pas accès aux ARV...

Martine Aubry répond aux questions d'HES

29 septembre 2011

Monsieur le président, chers amis,

Le combat pour l'égalité des droits est au cœur de notre histoire, de l'histoire de la République et de l'histoire de la gauche. Il est à la base de mon engagement. Les discriminations sont le ferment des violences. Nous savons quels discours les instrumentalisent pour nourrir les ressentiments et affaiblir la cohésion nationale.

Contre les discriminations qui frappent les lesbiennes, les gays, les bis, les trans, comme contre toutes les discriminations, nous ne devons jamais cesser de nous battre. C'est à cette lente marche pour l'égalité que je veux d'abord rendre hommage. Cette marche qui a démarré il y a bientôt un demi siècle, avec le mouvement pour la libération sexuelle. La gauche peut être fière de cette histoire, de son combat pour la liberté de disposer de soi, pour l'égalité des droits et pour la laïcité.

Lorsqu'elle fait triompher ces valeurs, la France reprend son élan et retrouve son rayonnement. Je me souviens bien sûr du souffle de liberté que la victoire de 1981 a représenté pour les homosexuels. L'histoire va si vite que l'on oublie le sort dramatique réservé dans le passé aux personnes LGBT. Alors que vient de mourir le dernier survivant connu de la déportation des homosexuels par les nazis, je veux réaffirmer que nous n'avons pas le droit au silence.

Les tragédies de l'histoire et les drames du quotidien qui frappent les personnes LGBT ne triomphent que dans le silence. À nous de prendre la parole pour dire les choses simplement, telles qu'elles sont. À nous de parler des personnes LGBT, de leurs difficultés mais aussi de leurs joies, de leurs projets de vie, de leurs familles.

C'est pour protéger ces projets de vie que j'ai pris, il y a quinze ans, l'initiative de l'appel pour le contrat d'union civile – le futur pacs. Trois ans plus tard, les couples de même sexe pouvaient demander à la République de les reconnaître officiellement.

En faisant avancer les droits des couples de même sexe, nous avons fait avancer la société toute entière. Aujourd'hui, plus de 9 pacs sur 10 sont signés par des hétérosexuels. Bien sûr, le pacs doit encore être amélioré. Il devra être signé à la mairie, et non plus au tribunal. Il devra mieux protéger les couples, en leur donnant en particulier le droit de vivre ensemble en France, même si l'un des deux n'est pas français.

Ce qui semblait impossible hier est aujourd'hui une réalité : les couples de même sexe peuvent se marier, à Bruxelles, à Lisbonne, à Madrid, mais aussi à Buenos Aires, à Mexico ou à New-York. Aujourd'hui, je suis convaincue que ce n'est pas à l'Etat de dire aux hommes et aux femmes qui ils doivent aimer. Il doit permettre à ceux qui s'aiment, qu'ils soient du même sexe ou de sexes différents, de pouvoir s'aimer dans les meilleures conditions possibles, et donc avoir le même choix que les autres entre l'union libre, le pacs et le mariage.

À ceux qui ont encore des doutes sur la nécessité de reconnaître les familles homoparentales, je dis que les enfants élevés par un couple homosexuel ne sont pas moins entourés de l'affection de leurs parents que les enfants élevés par un couple hétérosexuel. C'est à cela que nous devons répondre si nous pensons au bien-être des enfants. Nous devons en particulier protéger le lien d'amour et d'éducation qui se tisse entre un enfant et son parent non biologique. Il est temps de reconnaître ces nouvelles familles,

celles qui se sont déjà constituées et celles qui se constitueront bientôt grâce à un projet de coparentalité, à une adoption ou à une procréation assistée.

Beaucoup d'élus de droite, y compris dans ma région, multiplient les propos haineux pour justifier l'injustifiable. Je veux lutter contre l'homophobie. Je le ferai en donnant aux associations les moyens d'agir au quotidien, en mobilisant l'Éducation nationale, mais aussi en améliorant la loi. Les peines prévues et les délais de prescription qui s'appliquent aux propos, aux discriminations et aux violences fondés sur la haine doivent être les mêmes, quels que soient les ressorts de cette haine. Je ne veux pas de discrimination entre les discriminations.

L'État ne doit pas être un obstacle, mais une solution, qu'il s'agisse de vivre son orientation sexuelle ou de vivre son identité de genre – je sais que les deux combats se rejoignent. Aujourd'hui, le droit français mène les personnes trans dans une impasse. Cela doit changer.

Je n'oublie pas que ce mouvement pour la liberté et pour l'égalité des droits a été traversé par les ravages d'une épidémie meurtrière. Nul ne peut oublier les exemples de bravoure et les explosions de haine que le sida a inspirés. Aujourd'hui, nous devons nous donner les moyens de faire reculer cette épidémie, en France et dans le Monde. Il nous faudra lutter contre l'ignorance, et agir contre toutes les discriminations qui pèsent aujourd'hui sur les séropositifs. Il nous faudra lutter contre les amalgames, et en finir avec l'exclusion des gays du don de sang.

Ce combat ne s'arrête pas à nos frontières. Dans la plupart des pays du Monde, il est dangereux d'être soi-même si l'on est homosexuel. Cela, la France que nous aimons, la France des droits de l'Homme ne l'accepte pas.

Avec votre confiance, je proposerai à la France de tenir à nouveau cette promesse républicaine trop longtemps oubliée : liberté, égalité, fraternité. Je m'y engage.

Amicalement,

Martine Aubry

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS

Question n°1 : Comment agirez-vous contre les violences et les discriminations qui visent les personnes LGBT chez elles, à l'école, dans les lieux publics, dans l'entreprise, dans les administrations publiques, dans les établissements pour personnes âgées dépendantes ?

Face à toutes les haines, face au machisme, à l'homophobie, à la transphobie, il faut agir à tous les niveaux. Si la loi définit les interdits, ce sont les actions des associations, conjuguées à celles des pouvoirs publics, qui peuvent faire reculer durablement les violences et les discriminations.

La loi aggrave maintenant les peines encourues pour les violences et les discriminations homophobes. Il faudra l'améliorer, en particulier en allongeant les délais de prescription. Aujourd'hui, le code pénal oublie les injures homophobes en trois mois et les injures racistes en un an. Il n'y a pas lieu de discriminer entre les discriminations. Toutes les injures qui sont proférées à quelqu'un en raison de ce qu'il est doivent être également sanctionnées. C'est pourquoi je porterai le délai de prescription pour déposer plainte à un an.

Mais nous savons tous que la loi ne suffit pas. Rien ne vaut une action au quotidien, au plus près du terrain. C'est pourquoi il faut développer les actions de prévention que mènent les collectivités locales, les associations, en lien avec les entreprises, autour d'appels à projets et de chartes de lutte contre les discriminations.

De plus, la sensibilisation et la formation des professionnels doivent être améliorées pour que tous les usagers d'un service public soient protégés contre les préjugés, les violences et les discriminations. Cela vaut dans la vie scolaire comme dans les établissements hospitaliers ou les services aux personnes en perte d'autonomie.

Enfin, la politique de lutte contre les violences et les discriminations est indissociable des autres politiques publiques. Comment lutter contre les violences dans un pays qui réduit le nombre de policiers et de gendarmes et qui ne se donne pas les moyens de sanctionner rapidement les infractions, proportionnellement à la gravité des faits ? Comment protéger les homosexuels persécutés si l'on est capable d'expulser des demandeurs d'asile homosexuels, issus d'un pays qui pénalise l'homosexualité ? Comment lutter contre les préjugés à l'école si l'on est encore incapable, faute de moyens, d'appliquer les dispositions de la loi sur l'éducation à la sexualité ?

Question n°2 : Quelles actions pédagogiques engagerez-vous pour lutter contre les préjugés à l'école ? À partir de quelle classe proposerez-vous que la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre soit abordée dans les programmes scolaires ? Quelle place donnerez-vous à la déportation des homosexuels pendant la seconde guerre mondiale dans les cours d'histoire et dans les commémorations publiques ?

Aujourd'hui, les associations qui interviennent en milieu scolaire (comme *SOS homophobie*, le *MAG – Jeunes LGBT* à Paris, l'association *Rimbaud* à Lyon, etc.) ont des difficultés à recueillir les agréments nécessaires. Le ministère de l'Éducation nationale devra appliquer la loi et ouvrir les portes des établissements à ces associations. Globalement, tous les professionnels de l'éducation doivent être formés et dotés de moyens pour répondre en cas d'actes homophobes, et pour participer aux actions de prévention. J'ai été très intéressée par l'initiative belge de diffuser aux enseignants une mallette de lutte contre l'homophobie, leur apportant des outils concrets.

L'école doit être un lieu d'éveil et de compréhension de l'autre. Il est donc indispensable d'y aborder toutes les questions liées aux stéréotypes de genre, y compris celles de la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre. Bien sûr, ces questions doivent être abordées avec des outils pédagogiques adaptés à l'âge des élèves. Je retiens par exemple le film d'animation « Le Baiser de la lune », destiné à une utilisation à l'école primaire. Ce film, dont la réalisation a été cofinancée par des collectivités présidées par les socialistes est un exemple de ce qu'il est possible de faire pour lutter contre les préjugés en respectant le rythme d'apprentissage des enfants.

Enfin, la déportation pour raison d'homosexualité est une réalité historique, qui justifie un travail de mémoire au même titre que tous les crimes qui ont marqué l'histoire de l'humanité. Elle doit avoir sa place dans l'enseignement de l'histoire du XXème siècle, et dans les commémorations officielle en hommage aux victimes de la déportation.

Question n°3 : Rétablirez-vous une autorité administrative indépendante sur le modèle de la Halde, dotée des moyens d'agir efficacement contre les discriminations ? Si oui, quand ?

En 1999, j'ai fondé le groupement d'intérêt public « GELD, Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations ». Il préfigurait la Halde, en menant un travail de veille et de suivi des plaintes.

La Halde était un bon outil. La publicité faite sur les sanctions est très importante. Aujourd'hui, le Défenseur des droits ne donne pas à sa mission de lutte contre les discriminations la lisibilité et la publicité nécessaires. Il faudra donc reconstruire une autorité indépendante entièrement consacrée à la lutte contre les discriminations, dotée de moyens suffisants pour que toute victime puisse effectivement voir sa plainte enregistrée et traitée.

Cette réforme repose sur la révision de la Constitution que j'engagerai pour renouveler les institutions de la République.

Question n°4 : Mettrez-vous fin à l'exclusion des gays du don de sang ? Si oui, quand ?

Oui, je mettrai fin à l'exclusion du don de sang parce que chaque prélèvement est contrôlé d'abord, et puis parce qu'il est dévastateur à tous les niveaux d'accréditer une forme de présomption de séropositivité des gays. Il n'y a pas de « population à risques », mais des « pratiques à risques ».

J'engagerai cette réforme dans la première année de mon mandat.

DROITS DES COUPLES DE MÊME SEXE

Question n°5 : Améliorerez-vous le pacs, en ouvrant aux partenaires pacsés le bénéfice de la pension de réversion et de l'allocation veuvage ? Délivrerez-vous un titre de séjour à tout étranger lié par un pacs à un-e Français-e ? Changerez-vous la loi pour que les pacs s'enregistrent en mairie et non plus au tribunal ? Si oui, quand ?

En 1996, j'avais lancé un appel pour la mise en place d'un « contrat d'union sociale ». J'avais fait le tour des responsables pour les convaincre de signer. C'était un premier combat. Aujourd'hui, le pacs doit en effet être amélioré, en particulier en ouvrant la pension de réversion et l'allocation veuvage aux couples de même sexe. Les députés socialistes déposent chaque année un amendement pour aboutir à cette réforme. La droite la rejette systématiquement.

Dès l'adoption de la loi sur le pacs, j'ai organisé des cérémonies de pacs en mairie de Lille. Il est naturel que l'enregistrement d'un tel contrat soit effectué dans les services d'état-civil de la mairie, et que ceux qui le souhaitent puissent célébrer leur pacs par une cérémonie présidée par un officier d'état-civil.

J'engagerai cette réforme en même temps que celle visant à ouvrir le mariage aux couples de même sexe.

Question n°6 : Ouvrirez-vous le mariage civil à tous les couples ? Si oui, quand ?

La vie a montré que le pacs était insuffisant, et avec l'avancée de la société, l'ouverture du mariage aux couples de même sexe m'est apparue comme une évidence. Entre le concubinage, le pacs et le mariage, chaque couple devrait pouvoir choisir librement comment il veut vivre. Aucune discrimination ne se justifie. C'est une question d'égalité des droits. Il ne s'agit pas de créer un « mariage homosexuel » mais d'ouvrir le mariage civil à tous les couples, sans discrimination.

C'est une réforme symbolique, mais qui aura des effets très concrets dans la vie quotidienne des personnes LGBT. Car, lorsqu'elle commet des discriminations, la République accrédite l'idée que certains valent moins que d'autres parce qu'ils sont différents. Ces discriminations rendent leurs victimes plus

vulnérables devant les violences et moins vigilantes à l'égard des risques. De nombreux pays, amis de la France, ont montré l'exemple.

J'engagerai cette réforme dans la première année de mon mandat.

DROITS DES FAMILLES HOMOPARENTALES

Question n°7 : Comment protégerez-vous les liens qui se tissent entre un enfant et l'homme qui l'élève aux côtés de son père ou la femme qui l'élève aux côtés de sa mère ?

La famille ne se construit pas exclusivement sur des liens biologiques. Elle repose largement sur l'engagement parental. Les situations dans lesquelles un enfant est élevé par des adultes qui ne sont pas ses parents biologiques sont très fréquentes. Elles concernent autant les familles hétéroparentales que les familles homoparentales.

La question posée est celle de la vulnérabilité du lien parental tissé entre un enfant et son parent non biologique, si le couple se sépare, ou si le parent biologique décède. Je souhaite que ce lien soit reconnu et protégé. Cela suppose une révision de la loi de 2002 sur la délégation d'autorité parentale.

Question n°8 : Ouvrirez-vous l'adoption conjointe aux couples de même sexe ? Permettez-vous l'adoption d'un enfant par le compagnon de son père ou par la compagne de sa mère ? Si oui, quand ?

J'ai eu pendant longtemps une réflexion personnelle sur la question de l'adoption. Ces questions sont tellement importantes qu'il faut vraiment avoir une conviction intime. Je ne l'ai jamais fait pour faire plaisir à tel ou tel. Alors j'ai lu, rencontré de nombreux interlocuteurs. Peu à peu ma conviction profonde a été de dire que l'enfant a d'abord besoin d'affection.

À partir là, j'ai défendu avec force le droit des couples de même sexe à l'adoption. On ne demande pas à l'État de dire aux hommes et aux femmes qui ils doivent aimer mais c'est à l'État de donner la possibilité à chacun d'aimer qui il veut. Il faut se battre pour qu'il y ait une adoption possible par des couples de même sexe à l'échelle internationale car je sais que beaucoup de pays la refusent.

J'engagerai cette réforme sans tarder.

Question n°9 : Ouvrirez-vous la procréation assistée à toutes les femmes - par donneur anonyme ou par donneur connu - sans discrimination ? Si oui, quand ?

Je suis favorable à l'ouverture de la procréation assistée à toutes les femmes, sans condition de couple ou d'infertilité. Aujourd'hui, de nombreuses femmes homosexuelles traversent la frontière pour bénéficier d'une insémination par don anonyme en Belgique, en Espagne ou aux Pays-Bas. Ces bébés témoignent autant de l'archaïsme de notre droit que de leur propre bonheur, élevés avec toute l'attention d'une famille aimante.

J'engagerai cette réforme sans tarder.

Question n°10 : Comment répondez-vous aux difficultés rencontrées aujourd'hui par les enfants nés d'une GPA ? Mettrez-vous fin à l'interdiction de la gestation pour autrui (GPA) en France ? Si oui, quand ?

Cette question a fait l'objet d'un très riche débat au sein du Parti socialiste, et je m'en réjouis. Les risques d'instrumentalisation et de marchandisation du corps de la femme m'ont amenée à prendre position en faveur du maintien de l'interdiction de la GPA.

Celles et ceux qui se rendent à l'étranger pour concevoir un enfant par une GPA exposent les femmes à ces mêmes risques, ce que je n'accepte pas. En août 2011, le Conseil d'Etat a pris une position fondée sur l'intérêt de l'enfant, permettant aux enfants nés d'une GPA de rentrer en France avec leurs parents. Elle est logique. Cependant, je ne souhaite pas que la France accepte de ses citoyens qu'ils commettent à l'étranger ce qu'elle leur interdit sur son territoire au nom de principes éthiques.

DROITS DES PERSONNES TRANS

Question n°11 : Procéderez-vous à l'alignement des textes législatifs et réglementaires pour qu'y figure « l'identité de genre », au même titre que « l'orientation sexuelle », parmi les motifs de discrimination ou de violence condamnés ? Si oui, quand ?

J'y suis favorable. La prise en compte du motif de l'identité de genre a été proposée en 2004 par un amendement socialiste défendu dans le cadre de la discussion des dispositions sanctionnant les injures homophobes. Cet amendement a été rejeté par le gouvernement.

Le droit européen encourage d'ailleurs la France à condamner les actes commis à l'encontre de quelqu'un en raison de son identité de genre avec les peines qui sanctionneraient des actes commis à l'encontre de quelqu'un en raison de son sexe.

Je mettrai en œuvre cette modification dans le cadre de la réforme des institutions chargées de la lutte contre les discriminations, évoquée à la question n°3.

Question n°12 : Suivrez-vous la recommandation n°1728 (2010) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, au titre de laquelle les États-membres sont invités à permettre la rectification de l'état civil d'une personne trans sans poser de condition médicale ? Si oui, quand ?

Les personnes qui s'affirment dans un genre différent de celui qui leur a été reconnu à la naissance font face à de nombreuses difficultés dans leurs rapports avec les pouvoirs publics. Ces difficultés concernent la rectification de leur état civil et l'accès à des soins de qualité, pour celles et ceux qui le souhaitent.

Il faut faciliter le changement d'état civil, même si c'est une décision lourde qui doit être prise avec grand sérieux. Et il faut trouver les moyens, tant humains que financiers, pour accompagner la personne dans sa transformation. Il ne faut pas laisser aux seuls psychiatres les décisions dans ce domaine.

Le Conseil de l'Europe invite ses États-membres à cesser de soumettre la rectification de l'état-civil à une obligation préalable de subir une procédure médicale. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de répondre à cette exigence. C'est l'objet d'une proposition de loi actuellement débattue au sein du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Cette proposition de loi pourra donc être rapidement présentée.

Question n°13 : Permettez-vous aux personnes trans qui souhaitent s'engager dans un parcours médical de transition de bénéficier de soins de qualité remboursés et de choisir librement leurs médecins ? Permettez-vous aux personnes qui s'engagent dans un parcours de transition conduisant à l'infertilité de conserver leurs gamètes dans la perspective d'une future procréation assistée ?

En toute circonstance, l'accès aux soins et le libre choix du médecin doivent être garantis. Il n'y a pas lieu d'interdire à une personne trans s'engageant dans un parcours clinique conduisant à la stérilité ce qui est d'ores et déjà autorisé à une personne non trans, atteinte par une maladie dont le traitement provoque la stérilité.

SANTÉ DES PERSONNES LGBT

Question n°14 : Remettez-vous en cause les franchises médicales ? Comment défendez-vous le dispositif des « affections de longue durée » dont les soins sont remboursés à 100% par l'assurance maladie ?

Se soigner devient un luxe pour de nombreux Français qui ajournent des soins ou une intervention à l'hôpital. L'accumulation des forfaits, les dépassements d'honoraires, les déremboursements, et plus récemment encore les franchises médicales, aggravent encore cette injustice. Le dispositif des ALD est menacé. Aujourd'hui, 15 % de la population renonce à se soigner pour des raisons financières. Près d'un Français sur quatre hésite ou retarde le moment de le faire.

Depuis des années, je me suis opposée fermement à la privatisation de la protection sociale et propose de recentrer notre système de santé vers les patients, l'hôpital public et l'accès aux soins. Je reviendrai sur la plupart de ces taxes sur la santé imposées par Nicolas Sarkozy et son gouvernement.

Question n°15 : Quels moyens donnerez-vous à la lutte contre le VIH/sida en France ? Quels moyens supplémentaires déploieriez-vous en faveur de la prévention pour les homosexuels masculins et les trans ? Comment comptez-vous rendre effective la généralisation du dépistage du VIH ? Quelle est votre position sur la pénalisation de la transmission sexuelle du VIH ?

Il est urgent de relancer des campagnes de prévention ciblées. Cela suppose de donner au plan national de lutte contre le VIH/sida les moyens de ses ambitions.

En écho aux recommandations du conseil national du sida, il convient aujourd'hui de tout faire pour généraliser le dépistage, y compris dans un contexte communautaire (les dispositifs de tests rapides dans des lieux associatifs doivent se multiplier). Les associations de lutte contre le sida, comme AIDES, souffrent aujourd'hui de coupes budgétaires inattendues. C'est d'autant moins compréhensible qu'elles portent aujourd'hui les initiatives les plus pertinentes en matière de dépistage.

La pénalisation de la transmission sexuelle du VIH lors d'un rapport consentant ne servirait pas la lutte contre l'épidémie. Elle affaiblirait le principe de la responsabilité partagée qui prévaut dans les discours de prévention, et elle encouragerait les personnes vivant avec le VIH/sida à taire leur statut sérologique.

Question n°16 : Comment agirez-vous contre les discriminations qui visent les personnes souffrant de pathologie chronique, comme le VIH/sida, en particulier dans l'emploi, dans l'accès au logement et dans l'accès au crédit, compte tenu des insuffisances de la convention AERAS ?

Dans beaucoup de domaines, les mentalités avancent plus lentement que la science. Le VIH/sida est encore, pour certains employeurs, logeurs, assureurs, ou banquiers, incompatible avec l'avenir. Pour que cela change, il ne faudra pas seulement former et informer les professionnels. Il faudra aussi fixer des règles.

La convention AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) y contribue, et fera l'objet des évaluations et des révisions nécessaires. De plus, pour améliorer l'accès au crédit et lutter contre le surendettement, j'interdirai les crédits renouvelables et je mettrai en place un crédit social à la consommation avec un accompagnement adapté. Je mettrai en place une offre bancaire minimale, nécessaire à la vie courante, à très faible coût.

Question n°17 : Quelle sera la contribution de la France au fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dans les cinq années de votre mandat ? Que proposez-vous pour permettre au pays du Sud de produire des antirétroviraux de qualité malgré les accords de libre échange qui placent la défense des brevets devant les enjeux de santé publique ? Reviendrez-vous sur l'amendement Mariani qui a restreint le droit au séjour des étrangers pour raison de santé ? Si oui, quand ?

Plus de 30 millions de personnes vivent aujourd'hui avec le VIH/sida. L'objectif de l'accès universel aux traitements est une priorité humanitaire. Lutter contre l'épidémie dans le Monde, cela suppose le respect des engagements de la France en matière de cofinancement des programmes de lutte contre le VIH/sida dans les pays du Sud. Et cela suppose de tenir bon dans les négociations internationales, européennes et bilatérales, pour que les États du Sud aient les moyens de produire des médicaments génériques.

Enfin, j'abrogerai bien sûr l'amendement Mariani que les socialistes ont combattu avec force au Parlement. Cet amendement inacceptable a pour effet de renvoyer des personnes malades dans des pays où les traitements existent mais dans lesquels leur accès reste très limité.

*

Ségolène Royal répond aux questions d'HES

29 septembre 2011

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS

Question n°1 : Comment agirez-vous contre les violences et les discriminations qui visent les personnes LGBT chez elles, à l'école, dans les lieux publics, dans l'entreprise, dans les administrations publiques, dans les établissements pour personnes âgées dépendantes ?

Il me semble essentiel d'articuler la lutte contre les violences que subissent les personnes LGBT de trois façons différentes, pour avoir trois angles d'attaque complémentaires :

- la lutte contre les discriminations, l'aide aux victimes et le durcissement des sanctions liées aux actes homophobes et transphobes ;
- la mise en place de plans de prévention à une échelle nationale, et ce dans tous les contextes de la vie sociale (scolaire, professionnel, services publics...);
- l'obtention de l'égalité des droits, sans réserve.

Ces violences constituent un véritable fléau, sous-évalué par les autorités du fait de la difficulté pour de nombreuses victimes à porter plainte. En tant que responsable politique, je reçois chaque année avec beaucoup d'intérêt le rapport minutieux de SOS homophobie et le constat est accablant : en 2010, l'association a reçu près de 1500 témoignages sur sa ligne d'écoute, et ce nombre est en augmentation depuis plusieurs années. Les victimes osent davantage témoigner, et c'est important, mais beaucoup trop se murent encore dans le silence. La sécurité est un droit fondamental et les personnes LGBT ne doivent pas en être exclues.

D'autre part, il est anormal que le délai de prescription pour les insultes à caractère homophobe diffère des autres types d'insultes : on établit ainsi une hiérarchie entre les différentes discriminations, comme si l'homophobie était moins grave que le racisme. Aligner les délais de prescription pour toutes les insultes à caractère discriminatoire est une mesure facile, rapide à mettre en place et efficace. C'est une question de justice et d'égalité.

L'un des grands chantiers de la lutte contre ces discriminations concerne l'administration. La fonction publique et les services publics se doivent d'être exemplaires sur ce terrain. L'État ne sera ni crédible ni audible sur des questions aussi importantes que la lutte contre les discriminations s'il n'est pas parfaitement clair et ferme en son sein sur ces sujets. Ce faisant, il pourra envoyer un signal aux citoyens français : celui d'une société où aucune hiérarchisation entre les individus en raison de leur sexe, de leur couleur de peau, de leur orientation sexuelle ou de leur confession ne saurait être tolérée. Et cela doit se faire au plus haut niveau : dès lors qu'une politique publique aura été identifiée comme susceptible d'avoir un impact en matière d'homophobie et de transphobie, elle sera mise en place.

Par ailleurs, je suis favorable à l'inscription dans la formation des fonctionnaires et agents publics d'une sensibilisation à la lutte contre toutes les discriminations, y compris, bien sûr, celles concernant les personnes LGBT. Cette formation sera prioritaire pour les personnels dont les fonctions comportent l'accueil et la réception du public ou la prise en charge et/ou l'accompagnement d'adolescents. Plusieurs propositions sont envoyées régulièrement par HES aux candidat-e-s des élections locales pour faire avancer ces questions dans tous les échelons des collectivités territoriales : elles sont concrètes, efficaces et nécessaires. J'y suis très favorable.

Dans le milieu professionnel privé, il faut généraliser ce que déjà de nombreuses entreprises font, en inscrivant la lutte contre les discriminations parmi les chapitres relevant des négociations collectives et

du dialogue social. Cela aura d'autant plus de poids que les syndicats seront, comme je le souhaite, plus forts. Ceux qui pensent que l'on ne peut rien imposer au secteur privé se trompent, j'ai montré dans ma région que conditionner les aides et subventions publiques à des exigences fonctionne. Comme je le fais déjà pour l'emploi des jeunes, l'égalité salariale entre les hommes et les femmes ou les délocalisations, il faudra intégrer une charte très exigeante concernant les discriminations dont celles liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Cela vaut également pour les établissements pour personnes âgées, où ces deux questions sont totalement niées, voire bafouées.

Lorsque la HALDE existait encore, j'étais favorable au renforcement de son pouvoir d'action et de sanction – dont une grande partie des cas de saisine est liée à des discriminations dans le milieu professionnel – et à la mise en place de relais à travers des comités locaux. Sa suppression a fait perdre du temps, voire fait reculer la cause. Il faudra revenir dessus.

Question n°2 : Quelles actions pédagogiques engagerez-vous pour lutter contre les préjugés à l'école ? À partir de quelle classe proposerez-vous que la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre soit abordée dans les programmes scolaires ? Quelle place donnerez-vous à la déportation des homosexuels pendant la seconde guerre mondiale dans les cours d'histoire et dans les commémorations publiques ?

Je fais de l'éducation le pilier de la reconstruction de notre pays, c'est ma priorité. C'est une phase déterminante dans la vie de chaque futur citoyen ou citoyenne. J'avais intégré la lutte contre l'homophobie au programme d'éducation sur la sexualité pour le collège et les lycées. Cela n'a pas été toujours appliqué. Aujourd'hui, il faut aller plus loin. Les victimes d'homophobie âgées de 15 à 25 ans ont 7 à 13 fois plus de risques de faire une tentative de suicide que les autres jeunes du même âge. C'est un véritable enjeu social et de santé publique, qui montre toute la nécessité et l'urgence d'aborder ces questions à l'école et de lutter contre les préjugés.

La polémique sur la théorie du genre, en cette rentrée 2011, est aussi grotesque qu'effarante : oui, il faut aborder la question du genre dans les manuels scolaires. Il existe d'ailleurs de nombreux livres pour très jeunes qui abordent ces questions, c'est très tôt que se constituent les préjugés et les représentations du genre. Oui, il faut dépoussiérer de façon globale et concertée l'ensemble des matières du système scolaire qui conditionnent les jeunes dans des schémas très sexués et « normalisants ». Oui, il faut que l'ensemble du personnel éducatif et d'encadrement de l'éducation nationale reçoive une formation sur ces sujets pour être intransigeant et attentif au quotidien mais, en même temps, laisser aux associations le soin et le temps d'aborder avec professionnalisme et clarté ces sujets à travers des interventions en milieu scolaire, souvent bien plus efficaces. L'actuel ministère de l'Éducation nationale a un réel problème pour aborder les questions de sexualité : il s'était opposé au Pass Contraception que j'ai lancé dans ma Région. Et dans ce domaine plus particulièrement, il a encore moins pris la mesure de l'urgence de la chose, lui qui n'a pas aidé la diffusion du film « Le Baiser de la lune » dans des écoles primaires et n'a mis en place qu'une campagne de communication sur la ligne Azur. C'est encore penser la réalité après coup, une fois qu'il y a des victimes. Mais le rôle des responsables politiques, c'est justement d'agir en amont, et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de victimes. C'est pourquoi je suis favorable à une sensibilisation dès l'école primaire à la diversité des relations amoureuses, avec un discours adapté aux enfants de cet âge.

Concernant la question de la déportation des homosexuels, des triangles roses, en cours d'histoire, j'y suis bien entendu favorable, au même titre que toutes les déportations de la seconde guerre mondiale qui doivent entrer dans les manuels à égalité et ne plus être niées. Si cela se fait dans les manuels scolaires, il n'y a aucune raison que cela ne se fasse pas lors des commémorations publiques. Il n'est pas normal qu'il ait fallu attendre 2010 pour que la première plaque commémorative pour des victimes

déportées en raison de leur orientation sexuelle soie posée. Le travail de mémoire est essentiel, et il ne doit exclure aucune des victimes.

Je souhaite également aller plus loin qu'évoquer les triangles roses dans les manuels d'histoire: je pense qu'il est important de donner une vraie place aux femmes, aux homosexuels, aux immigrés ou aux porteurs de handicap qui ont forgé l'histoire et notre société. Pas de façon communautariste et sectaire, loin de là, nous ne sommes pas dans un système anglo-saxon. Mais de façon universaliste. Tout le monde doit se sentir concerné et héritier de ces grandes figures qui ont fait l'histoire. Par exemple, les cours ne devraient pas intentionnellement cacher la romance homosexuelle de tel auteur alors qu'ils aborderont la romance hétérosexuelle d'un autre. L'homosexualité de certaines grandes figures historiques ne doit en aucun cas être cachée, si elle a une pertinence au sein du cours. Cela permettrait notamment aux jeunes qui se sentiraient d'avantage concernés d'avoir des figures positives auxquelles se rattacher, ce qui est essentiel dans la construction d'une personne. Et l'on sait que la première souffrance des adolescents LGBT, c'est la solitude.

Question n°3 : Rétablirez-vous une autorité administrative indépendante sur le modèle de la Halde, dotée des moyens d'agir efficacement contre les discriminations ? Si oui, quand ?

Oui. Elle sera rétablie et renforcée. Non seulement dans les moyens financiers, mais aussi dans son indépendance et dans sa capacité d'action et d'initiative. Cela fera partie de la grande loi globale sur les discriminations que je souhaite faire voter au plus vite après l'élection présidentielle.

Question n°4 : Mettrez-vous fin à l'exclusion des gays du don de sang ? Si oui, quand ?

Oui. Cela n'a aucun sens aujourd'hui. Il s'agit là d'une règle fondée sur une approche simpliste et fantasmagorique, comme si l'orientation sexuelle disait quoi que ce soit des pratiques sexuelles. Il n'est pas normal qu'un individu hétérosexuel qui a de multiples conquêtes puisse donner son sang malgré les risques objectifs que sa pratique lui fait encourir, et qu'un individu homosexuel en couple et fidèle depuis plusieurs années ne le puisse pas. C'est simplement discriminatoire.

Aussi faut-il réfléchir en termes de pratiques à risque, et non de population à risque. De nombreux pays ont adopté cette approche bien plus efficace, et la plupart des spécialistes du domaine de la santé le confirment. Notre approche est même dangereuse car elle nourrit les préjugés homophobes, y compris chez de nombreux homosexuels qui intériorisent cette donnée. Nous n'en sommes plus à l'époque où le SIDA était considéré comme le « cancer homosexuel » : personne n'est à l'abri, hétérosexuel comme homosexuel, et ce sont donc les comportements individuels qui doivent être considérés et pas l'orientation sexuelle.

DROITS DES COUPLES DE MÊME SEXE

Questions n°5 : Améliorerez-vous le pacs, en ouvrant aux partenaires pacsés le bénéfice de la pension de réversion et de l'allocation veuvage ? Délivrerez-vous un titre de séjour à tout étranger lié par un pacs à un-e Français-e ? Changerez-vous la loi pour que les pacs s'enregistrent en mairie et non plus au tribunal ? Si oui, quand ?

Le PACS est une forme de conjugalité moderne à préserver et à améliorer à plusieurs titres: il doit pouvoir être signé en mairie pour la dimension symbolique de la chose, mais il doit également donner aux partenaires des droits beaucoup plus favorables, en particulier en matière sociale, mais aussi s'agissant du régime des biens et des successions, dont la pension de réversion et l'allocation veuvage. Il

faut également que soient réexaminées dans un sens plus favorable les conditions de délivrance d'un titre de séjour du partenaire étranger dès lors qu'un PACS est conclu.

Questions n°6 : Ouvrirez-vous le mariage civil à tous les couples ? Si oui, quand ?

Oui. Le Parti Socialiste dans son ensemble est très clair sur ce sujet, et ce depuis plusieurs années. C'était déjà dans le programme que j'ai porté en 2007, et je m'y étais engagée dès la primaire de 2006. L'interdiction faite aux personnes LGBT de se marier est de fait une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, qui établit une hiérarchie entre les types de couples et envoie donc un message négatif à la société : l'amour entre deux hommes ou entre deux femmes serait moins valable, moins fort, moins légitime que celui entre un homme et une femme. Je veux établir une égalité de droits totale entre les couples hétérosexuels et les couples homosexuels. Je vois l'attente et les espoirs que cela suscite, donc l'ouverture du mariage aux couples de même sexe devra être très rapidement mise en place. Cela entrera dans la grande loi concernant les discriminations, qui permettra d'aborder beaucoup de sujets et d'aller vers une société plus juste et égalitaire. Tout comme J. L. Zapatero en Espagne, j'en ferai une priorité du début de mon mandat.

DROITS DES FAMILLES HOMOPARENTALES

Question n°7 : Comment protégerez-vous les liens qui se tissent entre un enfant et l'homme qui l'élève aux côtés de son père ou la femme qui l'élève aux côtés de sa mère ?

Votre question est très intéressante car elle met en avant la famille et ce qui fait famille. Je crois beaucoup aux valeurs de la famille et cela m'est souvent reproché. J'en profite donc pour lever tout malentendu : je suis la première ministre de la famille à avoir mis au même rang d'interlocuteur officiel du ministère l'association des parents gays et lesbiens que les autres associations parentales, je me suis également beaucoup penchée sur les difficultés et les attentes des familles monoparentales. Je n'ai donc aucune difficulté à mettre en avant les valeurs familiales que je pense fondamentales dans la construction de chacun, comme premier pas dans la société, car j'ai une vision très large de ce que peut être une famille. Je n'en hiérarchise aucune. Ce sont les transmissions des valeurs au sein des familles telles que l'amour, le respect de l'autre ou le goût du savoir qui m'intéressent, pas leur composition. Donc, pour revenir à votre question, il faut bien entendu un assouplissement des conditions de la délégation d'autorité parentale que j'avais mise en place. C'est dans ce cadre que se pose la question de la suppression de la mention « lorsque les circonstances l'exigent » pour l'hypothèse où la délégation est souhaitée par les parents, d'un commun accord, au profit de l'époux, du partenaire ou du concubin de l'un d'entre eux. Mais il est nécessaire aussi que les familles homoparentales puissent, aujourd'hui, faire reconnaître le statut du parent social. De même, l'ouverture de l'adoption permettra dans certains cas aux conjoints de protéger les liens qu'ils ont tissés avec l'enfant s'ils le souhaitent. Les couples de même sexe doivent avoir les mêmes droits dans l'accès à la parenté que les couples de sexe opposé.

Question n°8 : Ouvrirez-vous l'adoption conjointe aux couples de même sexe ? Permettez-vous l'adoption d'un enfant par le compagnon de son père ou par la compagne de sa mère ? Si oui, quand ?

Oui, je suis favorable à l'ouverture de l'adoption à tous les couples et sans obligation d'être marié. Par ailleurs, l'ouverture de l'adoption telle que je la conçois comprend l'adoption par le second parent dans le cas où, s'agissant de l'adoption plénière, la filiation n'est établie qu'avec un seul parent. Comme pour l'ensemble des questions précédentes, cela entrera dans la loi sur les discriminations, donc très rapidement après mon élection.

Question n°9 : Ouvrirez-vous la procréation assistée à toutes les femmes – par donneur anonyme ou par donneur connu – sans discrimination ? Si oui, quand ?

Oui, à toutes les femmes sans discrimination. J'en suis convaincue depuis très longtemps. Il faudra d'ailleurs revenir sur la loi de bioéthique qui a fait prendre à la France beaucoup de retard sur ces questions.

Question n°10 : Comment répondrez-vous aux difficultés rencontrées aujourd'hui par les enfants nés d'une GPA ? Mettrez-vous fin à l'interdiction de la gestation pour autrui (GPA) en France ? Si oui, quand ?

Je pense qu'il faudra, au moment du réexamen de la loi de bioéthique, remettre sereinement sur la table ces questions. J'ai encore de nombreuses réserves sur la GPA dans le sens où j'ai peur qu'il subsiste toujours un caractère payant du corps mais je ne demande qu'à être convaincue du contraire et je souhaite mettre fin aux difficultés rencontrées par les enfants nés d'une GPA. Je pense également qu'une réflexion sur l'accompagnement et l'encadrement d'une gestation pour autrui est nécessaire. Donc, pour l'instant, je ne suis pas favorable à la levée de l'interdiction de la GPA en France, mais je suis disposée à prendre en compte toutes les mesures possibles pour mettre fin à l'insécurité des enfants nés d'une GPA.

DROITS DES PERSONNES TRANS

Question n°11 : Procéderez-vous à l'alignement des textes législatifs et réglementaires pour qu'y figure « l'identité de genre », au même titre que « l'orientation sexuelle », parmi les motifs de discrimination ou de violence condamnés ? Si oui, quand ?

Une réforme complétant la liste des discriminations sera mise en œuvre dans le cadre des modifications constitutionnelles que je me suis engagée à proposer aux Français dans mon Contrat avec la nation si je suis élue. L'identité de genre en fera bien entendu partie. Il n'est pas normal, alors que les trans sont victimes de harcèlement, d'insultes et de passages à tabac, voire de meurtres, que la loi ne reconnaisse pas le motif de l'identité de genre comme discrimination, voire comme circonstance aggravante, au même titre que l'homophobie ou le racisme.

Question n°12 : Suivrez-vous la recommandation n°1728 (2010) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, au titre de laquelle les États-membres sont invités à permettre la rectification de l'état civil d'une personne trans sans poser de condition médicale ? Si oui, quand ?

Il faut faciliter ce changement d'état civil comme le recommande l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, même si cette décision ne doit pas se prendre à la légère. Les psychiatres ne doivent plus être les « maîtres à décider » de cette volonté de changement, il faut sortir de cette approche pathologisante et stigmatisante. En cela, le retrait de la transsexualité de la liste des maladies mentales en France en 2010 est une réelle avancée, même si elle doit être suivie de changements concrets, et qu'elle figure encore dans la liste des maladies mentales de l'OMS. Tout ce qui peut permettre aux personnes d'être en phase avec leur nature profonde et les aider à construire leur bonheur dans leurs choix intimes doit être mis en place. Tout doit être facilité et fait pour apaiser leurs tourments, leurs souffrances. Faciliter le parcours de transition d'une personne trans est un devoir.

Question n°13 : Permettez-vous aux personnes trans qui souhaitent s'engager dans un parcours médical de transition de bénéficier de soins de qualité remboursés et de choisir librement leurs médecins ? Permettez-vous aux personnes qui s'engagent dans un parcours de

transition conduisant à l'infertilité de conserver leurs gamètes dans la perspective d'une future procréation assistée ?

Oui, j'y suis favorable, tout comme au maintien du remboursement des soins dans le cadre d'une affection de longue durée qui ne relèverait plus de la classification stigmatisante actuelle. L'Etat ne doit pas décider qu'une personne ne peut pas avoir d'enfant parce qu'elle souhaite changer de sexe.

SANTÉ DES PERSONNES LGBT

Question n°14 : Remettez-vous en cause les franchises médicales ? Comment défendrez-vous le dispositif des « affections de longue durée » dont les soins sont remboursés à 100% par l'assurance maladie ?

Il faut sanctuariser le remboursement des affections longue durée. Je crois en des politiques humanistes qui vont dans le sens du progrès, et revenir sur ce remboursement serait tout sauf une avancée. Toute la fiscalité sera mise sur la table et reformée, j'en ai fait une priorité de ma présidence. Les franchises médicales seront donc réexaminées car elles entraînent des dérives dangereuses en termes de santé publique dans la population.

Question n°15 : Quels moyens donnerez-vous à la lutte contre le VIH/sida en France ? Quels moyens supplémentaires déploierez-vous en faveur de la prévention pour les homosexuels masculins et les trans ? Comment comptez-vous rendre effective la généralisation du dépistage du VIH ? Quelle est votre position sur la pénalisation de la transmission sexuelle du VIH ?

J'ai pris un certain nombre d'engagements dès 2007 au sujet de la lutte contre le VIH/sida, dont la mise en œuvre d'un grand plan de prévention et de recherche des maladies graves. Je suis dans l'action, et ce n'est qu'avec une politique volontariste de soutien à la recherche publique que le défi de la lutte contre le sida pourra être relevé. Je m'engage aussi au rétablissement des moyens supprimés par les gouvernements qui se sont succédés depuis 2002 pour les soins aux étrangers en situation irrégulière (c'est une question de dignité comme de santé publique), ainsi qu'à la mise en œuvre de campagnes de prévention adaptées et à la généralisation du préservatif à 20 centimes d'euro. Il faudra encourager au dépistage général du VIH et des IST. J'ajoute ici qu'on parle trop peu de la santé des lesbiennes, et qu'un plan national de prévention à ce sujet est tout aussi nécessaire : les lesbiennes ne sont pas épargnées par les IST, et faute d'information, la situation ne s'améliore pas. Leur sexualité est bien souvent niée par les médecins.

Par ailleurs, il faut rappeler que la lutte contre les discriminations est l'un des leviers pour faire baisser les conduites à risques, donc participe indirectement à la lutte contre le sida. Tout comme la lutte contre la sérophobie et les préjugés qui en découlent et qui ne permettent pas aux séropositifs d'être acceptés dans la société.

Je ne suis pas favorable à la pénalisation de la transmission sexuelle du VIH sauf celle qui est faite dans une logique intentionnelle et criminelle qui, elle, doit être sanctionnée. Pour le reste, non. Tous les experts, et notamment les associations spécialisées, s'accordent pour dire que les conséquences de ce genre de stigmatisation sont plus négatives que positives. Parce que cela risquerait de déresponsabiliser ceux qui n'ont pas le VIH, alors que la prévention concerne chacun et chacune. Mais aussi parce que je pense que cela conduirait au déni de la séropositivité ou de la prise de risque chez certaines personnes par peur de se savoir porteur de VIH. Bref, cela représente trop de risques en termes de santé publique pour une mesure simpliste et faussement pertinente.

Question n°16 : Comment agirez-vous contre les discriminations qui visent les personnes souffrant de pathologie chronique, comme le VIH/sida, en particulier dans l'emploi, dans l'accès au logement et dans l'accès au crédit, compte tenu des insuffisances de la convention AERAS ?

Il est nécessaire de mettre en œuvre et/ou de soutenir des campagnes de prévention en vue de modifier les représentations à l'origine de la sérophobie. De la même manière, des associations proposent des interventions pour lutter contre les préjugés liés à ces pathologies. Elles sont nécessaires à la fois dans le système scolaire comme dans le milieu professionnel.

J'avais proposé en 2007 d'envisager une politique globale portant tant sur la revalorisation de l'AAH (allocation adulte handicapée) – immédiate à hauteur de 5% puis progressive pour se rapprocher à terme du SMIC – que sur l'adaptation de ses conditions d'attribution aux maladies évolutives à diagnostic incertain, l'accès au logement ou à l'emploi. Vu les reculs qu'il y a eu en la matière, je pense que c'est d'autant plus d'actualité et nécessaire.

Question n°17 : Quelle sera la contribution de la France au fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dans les cinq années de votre mandat ? Que proposez-vous pour permettre au pays du Sud de produire des antirétroviraux de qualité malgré les accords de libre échange qui placent la défense des brevets devant les enjeux de santé publique ? Reviendrez-vous sur l'amendement Mariani qui a restreint le droit au séjour des étrangers pour raison de santé ? Si oui, quand ?

Il est nécessaire que tous les pays participent de façon équitable au Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. La France doit non seulement montrer qu'elle y prend part activement mais doit inciter les autres Etats à le faire également. Cela entre dans ce que j'appelle l'ordre international juste sur lequel de nombreux experts ont travaillé. On prend un retard considérable sur ce sujet alors que l'on sait qu'avec les moyens adéquats, nous pourrions bientôt venir à bout du VIH et du Sida. La lutte contre ce fléau doit redevenir prioritaire. Et cela rejoint la seconde question : en matière de soins, la santé publique doit passer au-delà des exigences du libre échange. Aujourd'hui nous avons un système qui marche sur la tête et qui nous mène droit dans le mur. Quand je serai élue, toutes les actions seront réfléchies pour remettre la finance au service de l'économie, du durable et de l'humain. Cela vaut également pour ces grandes questions que vous soulevez : la santé ne doit plus être au service de la finance et du libre échange mais l'inverse : le libre échange et la finance doivent être au service des enjeux de santé publique, dont ceux tragiques qui sévissent dans les pays du Sud.

Pour votre dernière question, il faut avoir une vision globale pour être cohérents : le droit d'asile comme le droit au séjour ne doivent pas être discriminatoires ; en conséquence, le droit d'asile doit être appliqué pleinement aux personnes persécutées dans leur pays d'origine en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre et ce, en tenant compte non seulement des persécutions officielles (criminalisation de l'homosexualité) mais également, lorsqu'elles sont avérées, des persécutions de fait. En cela, l'OFPRA doit réviser sa liste des pays dits « sûrs », et prendre en compte la réalité de ce que vivent les personnes LGBT dans des pays où elles sont persécutées, voire risquent la mort. Donc, concernant le droit au séjour limité par l'amendement Mariani à une discrimination fondée sur la santé est un crime : un crime de santé publique et de solidarité, car sa distinction subtile renvoie tout simplement des personnes malades dans des lieux où certes les soins peuvent exister mais ne sont pas accessibles à la population. Des gens vont mourir pour cela. Il est urgent de revenir sur cette mesure.

*

Arnaud Montebourg répond aux questions d'HES

29 septembre 2011

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS

Question n°1 : Comment agirez-vous contre les violences et les discriminations qui visent les personnes LGBT chez elles, à l'école, dans les lieux publics, dans l'entreprise, dans les administrations publiques, dans les établissements pour personnes âgées dépendantes ?

Comme toutes formes de discriminations, les violences et discriminations à l'encontre des personnes LGBT devront être combattues avec le plus grande fermeté de la part de la justice, mais aussi en mettant en œuvre les moyens d'un projet de société global plus tolérant, afin que les personnes LGBT puissent ressentir plus de liberté dans la découverte de leur corps, de leur orientation sexuelle et de leur identité sexuelle. La Halde devra redevenir une autorité indépendante qui serve de recours aux victimes de discrimination.

Question n°2 : Quelles actions pédagogiques engagerez-vous pour lutter contre les préjugés à l'école ? À partir de quelle classe proposerez-vous que la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre soit abordée dans les programmes scolaires ? Quelle place donnerez-vous à la déportation des homosexuels pendant la seconde guerre mondiale dans les cours d'histoire et dans les commémorations publiques ?

Les actions pédagogiques devront faire l'objet de campagnes d'informations très larges mais aussi d'une réelle éducation sexuelle. Tout le personnel de l'éducation nationale sera formé aux questions d'identités de genre et de diversité des orientations sexuelles parce que l'égalité des sexes est un enjeu de société qui se joue très tôt. En effet, les attentes des professeurs sont sexuées, les projets d'orientations, et la réflexion autour des questions de genre, comme celles de découverte de son corps participent de la liberté de choix et de la construction identitaire. Les établissements scolaires seront également encouragés à faire appel à des associations extérieures à l'établissement pour que les enseignants ne soient pas les seuls face à cette mission.

La question d'une intégration dans les programmes scolaires devient secondaire (mais pas contournée), puisque nous proposons d'aller plus loin en la considérant comme une question transversale dans tous les aspects de la socialisation.

En ce qui concerne la déportation des homosexuels, ce n'est pas à moi de dire quelle place elle doit prendre dans les cours d'Histoire. C'est à la communauté scientifique et éducative de définir le contenu des programmes scolaires et certainement pas au Président de la République de le faire. On a vu, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, les dégâts qu'une telle intrusion pouvait occasionner.

Question n°3 : Rétablirez-vous une autorité administrative indépendante sur le modèle de la Halde, dotée des moyens d'agir efficacement contre les discriminations ? Si oui, quand ?

Il est pour nous évident que la HALDE doit retrouver sa place d'autorité indépendante. Parce qu'une inégalité de traitement en fonction de l'orientation sexuelle, de la maladie, n'est pas plus acceptable qu'une discrimination en fonction de l'origine, du sexe, du handicap. Il s'agit de faire appliquer scrupuleusement la loi contre les discriminations, notamment les articles 225-1 et 225-2 du code pénal.

Question n°4 : Mettrez-vous fin à l'exclusion des gays du don de sang ? Si oui, quand ?

La sélection clinique des donneurs de sang est un élément très important de la sécurité transfusionnelle. Mais elle doit se fonder sur les seuls comportements à risque, chez les homosexuels comme chez les hétérosexuels. Tout soupçon a priori qui serait fondé sur la seule orientation sexuelle est scientifiquement et médicalement infondé.

DROITS DES COUPLES DE MÊME SEXE

Questions n°5 : Améliorerez-vous le pacs, en ouvrant aux partenaires pacsés le bénéfice de la pension de réversion et de l'allocation veuvage ? Délivrerez-vous un titre de séjour à tout étranger lié par un pacs à un-e Français-e ? Changerez-vous la loi pour que les pacs s'enregistrent en mairie et non plus au tribunal ? Si oui, quand ?

Oui, je souhaite que le PACS soit amélioré. Je suis par ailleurs favorable au mariage homosexuel. Il faudra donc évaluer quelles sont les spécificités de chaque mode d'union : si le PACS s'aligne sur le mariage, il deviendra obsolète, de fait. Pourtant, il garde une forte spécificité en cas de rupture. C'est toute une réflexion sur le PACS, le mariage et leur dissolution qui doit être conduite à cette occasion.

Questions n°6 : Ouvrirez-vous le mariage civil à tous les couples ? Si oui, quand ?

Oui, bien sûr, et j'ai d'ailleurs voté pour la proposition de loi socialiste destinée à le permettre. La proposition de loi étant prête, si je suis élu son adoption pourra intervenir rapidement. Cependant, je ne souhaite pas qu'on considère cette loi comme l'unique réponse aux discriminations entre les couples. Tout le monde n'a pas envie de se marier, il faut donc aussi faire évoluer le PACS comme je viens de le dire.

DROITS DES FAMILLES HOMOPARENTALES

Question n°7 : Comment protégerez-vous les liens qui se tissent entre un enfant et l'homme qui l'élève aux côtés de son père ou la femme qui l'élève aux côtés de sa mère ?

Plusieurs questions différentes se posent. Il y a le cas des enfants qui naissent du projet parental conduit par un couple homosexuel, par exemple lors d'une adoption, ou d'une PMA. Le statut du co-parent doit être assuré par une reconnaissance de l'enfant à la naissance. Il y a une autre situation, celle du beau-parent, dans le cas où l'enfant est né d'une autre union. Cette question du beau-parent sera traitée dans une loi qui devient urgente. Vous l'aurez compris, je ne souhaite pas qu'il y ait de régime spécifique pour les homoparents, comme c'est le cas actuellement dans un régime d'exclusion de fait.

Question n°8 : Ouvrirez-vous l'adoption conjointe aux couples de même sexe ? Permettez-vous l'adoption d'un enfant par le compagnon de son père ou par la compagne de sa mère ? Si oui, quand ?

Oui, et comme une première étape j'ai donné instruction à mes services en Saône-et-Loire de conduire les protocoles d'adoption sans aucune discrimination concernant l'orientation sexuelle des futurs parents.

Question n°9 : Ouvrirez-vous la procréation assistée à toutes les femmes – par donneur anonyme ou par donneur connu – sans discrimination ? Si oui, quand ?

Nous avons aujourd'hui des techniques médicales formidables, qu'il faut naturellement utiliser dans le respect de l'éthique. Mais rien de ce point de vue ne peut être opposé au désir légitime de femmes qui, pour des raisons médicales ou sociales, ne peuvent devenir enceintes dans le cadre de leur couple. Je souhaite donc que l'on ouvre la procréation assistée à toutes les femmes, dans le cadre d'un soutien à l'accès à la parentalité qui prenne en compte les aspects médicaux et non-médicaux. Cette procréation doit avoir lieu avec donneur anonyme, car nous sommes opposés à la levée de l'anonymat des donneurs de gamètes.

Cette mesure nécessitera un travail avec les équipes médicales, pour lesquelles cela représentera une évolution importante puisque le motif ne sera plus nécessairement thérapeutique au sens traditionnel du terme.

Question n°10 : Comment répondrez-vous aux difficultés rencontrées aujourd'hui par les enfants nés d'une GPA ? Mettrez-vous fin à l'interdiction de la gestation pour autrui (GPA) en France ? Si oui, quand ?

La question de la GPA est une des plus complexes dans le domaine de l'éthique. Le débat a pris un tour passionné. Dans l'état actuel des choses et de la polémique, je ne souhaite pas ouvrir la possibilité de la GPA en France. En revanche je souhaite qu'une mission parlementaire travaille sur cette question et formule, à partir d'un état des lieux précis et partagé de la situation internationale et de ce qu'elle nous apprend, des propositions rassembleuses à la fois sur l'opportunité ou non de mettre en place un régime encadré de GPA en France, et sur la situation des enfants nés d'une GPA.

DROITS DES PERSONNES TRANS

Question n°11 : Procéderez-vous à l'alignement des textes législatifs et réglementaires pour qu'y figure « l'identité de genre », au même titre que « l'orientation sexuelle », parmi les motifs de discrimination ou de violence condamnés ? Si oui, quand ?

L'article 225-1 du Code pénal définit une liste de critères qui entrent dans la constitution d'une discrimination : « *Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.* »

L'article 225-2 du Code pénal précise dans quelles situations la discrimination effectuée est répréhensible. Il me semble que le problème se pose plus dans l'application de la loi que dans la loi elle-même. Un amendement à la loi est envisageable, mais le plus important est qu'elle soit bien appliquée. C'est par le travail d'institutions comme la Halde que la situation des individus s'améliorera.

Question n°12 : Suivrez-vous la recommandation n°1728 (2010) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, au titre de laquelle les États-membres sont invités à permettre la rectification de l'état civil d'une personne trans sans poser de condition médicale? Si oui, quand ?

La situation actuelle est très pénalisante pour les personnes trans. La recommandation de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est une piste intéressante, à condition qu'une procédure de

validation soit trouvée en substitution de la condition médicale. Par ailleurs l'Australie a mis en place la possibilité d'avoir un passeport sans mention du sexe. C'est une autre voie qui doit être approfondie.

Question n°13 : Permettez-vous aux personnes trans qui souhaitent s'engager dans un parcours médical de transition de bénéficier de soins de qualité remboursés et de choisir librement leurs médecins ? Permettez-vous aux personnes qui s'engagent dans un parcours de transition conduisant à l'infertilité de conserver leurs gamètes dans la perspective d'une future procréation assistée ?

Le parcours médical de transition doit faire partie du droit commun en matière de santé, sans stigmatisation. Le choix du médecin doit donc être libre. En revanche, je suis opposé à la conservation des gamètes, sauf pour un don naturellement. Cela induirait une complexité du rapport entre l'enfant et ses parents qui ne me paraît pas souhaitable. Parallèlement, il est important de développer le don de gamètes.

SANTÉ DES PERSONNES LGBT

Question n°14 : Remettez-vous en cause les franchises médicales ? Comment défendez-vous le dispositif des « affections de longue durée » dont les soins sont remboursés à 100% par l'assurance maladie ?

Les franchises sont non seulement inefficaces, mais très injustes. Je suis favorable à leur suppression, pour une médecine égalitaire.

Question n°15 : Quels moyens donnerez-vous à la lutte contre le VIH/sida en France ? Quels moyens supplémentaires déploierez-vous en faveur de la prévention pour les homosexuels masculins et les trans ? Comment comptez-vous rendre effective la généralisation du dépistage du VIH ? Quelle est votre position sur la pénalisation de la transmission sexuelle du VIH ?

Nous considérons que le dépistage est une forme de prévention, il faut donc multiplier et faciliter l'accès au dépistage. Par des campagnes d'informations mais aussi en permettant un recours généralisé et systématique à un nouvel allié de la lutte contre le VIH : le dépistage rapide démedicalisé.

Pour cela, il sera nécessaire de développer des relais dans toute la société, grâce aux associations LGBT mais aussi aux associations féministes comme le planning familial qui auront la possibilité de se former à ces nouvelles méthodes et à l'accueil du public sur les réponses au dépistage.

Même si la communauté gay masculine est particulièrement touchée par le VIH, les campagnes ne doivent pas être trop centrées sur elle parce qu'il est nécessaire de ne pas les stigmatiser et parce que le VIH touche également les hétérosexuels qui doivent, de la même façon être pris en considération par les campagnes de prévention.

La question de la pénalisation de la transmission du VIH est une question complexe qui doit être étudiée en profondeur avec les partenaires associatifs. En effet, aujourd'hui, la loi ne peut traiter cette question que du point de vue de l'empoisonnement. Or, les recours en justice par ce biais n'aboutissent généralement pas. La question de la responsabilité de la personne qui transmet le virus à une autre est importante, mais comme pour tout sujet intime il faut être attentif aux risques de dérives. Etant donné le vide juridique dans lequel nous sommes actuellement, je souhaite que les législateurs travaillent sur cette question spécifique à l'avenir.

Question n°16: Comment agirez-vous contre les discriminations qui visent les personnes souffrant de pathologie chronique, comme le VIH/sida, en particulier dans l'emploi, dans l'accès au logement et dans l'accès au crédit, compte tenu des insuffisances de la convention AERAS ?

Il est profondément injuste que les personnes souffrant d'une pathologie ou ayant souffert dans le passé soient dans l'impossibilité d'avoir accès à des droits aussi fondamentaux que l'accès à l'emploi, le logement ou à des crédits. Pour l'emploi, il faudra encourager les entreprises avec des campagnes d'information qui démystifieront la place des personnes dans leur entreprise ou institution. Il faut que la société prenne conscience qu'elle vit avec des personnes porteuses du VIH au quotidien sans le savoir et que cela se passe très bien. Votre boulanger, votre instituteur, votre banquière, votre voisine etc... sont susceptibles de vivre avec sans le dire de peur qu'on leur réponde négativement à des demandes légitimes pour vivre de façon ordinaire dans la société. Pour cela, je souhaite qu'un bilan de la convention AERAS soit établi et que celle-ci soit remise à plat si nécessaire afin que les discriminations cessent. En lien avec la Halde, les victimes de discriminations pourront à la fois brandir leurs droits et saisir une institution en cas de non-respect de ceux-ci.

Question n°17 : Quelle sera la contribution de la France au fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dans les cinq années de votre mandat ? Que proposez-vous pour permettre au pays du Sud de produire des antirétroviraux de qualité malgré les accords de libre échange qui placent la défense des brevets devant les enjeux de santé publique ? Reviendrez-vous sur l'amendement Mariani qui a restreint le droit au séjour des étrangers pour raison de santé ? Si oui, quand ?

Cette contribution devra être renforcée. Pour ce qui concerne la question des antirétroviraux, elle illustre de façon sinistre les dérives d'un libre-échange devenu une idéologie extrémiste. Je le combats dans mon projet de démondialisation. Je reviendrai sur l'amendement Mariani, quand... je serai élu !

*